



# **Plan Régional d'Adaptation de la région du Centre-Ouest (Burkina Faso)**

Reference No. 100007863

**Titre du projet : Intégrer l'adaptation dans la planification infranationale, renforcer les cadres institutionnels associés et développer une stratégie de financement ainsi que des notes conceptuelles de projet pour la mise en œuvre du PNA au Burkina Faso**

Préparé par : Water, Environment and Business for Development  
(WE&B)

*Date : 27/06/2024*

## **Table des matières**

Liste des acronymes .....	5
Glossaire .....	7
Résumé exécutif.....	9
1. INTRODUCTION .....	13
1.1. Introduction du document.....	13
1.2. Présentation de la région Centre-Ouest .....	15
1.2.1. Situation géographique .....	15
1.2.2. Le milieu biophysique.....	15
1.2.3. Caractéristiques socio-économiques .....	18
1.3. Méthodologie guidant la réalisation du Plan Régional d'Adaptation.....	21
1.3.1. Evaluation des risques et de la vulnérabilité climatique.....	21
1.3.2. Elaboration du Plan Régional d'Adaptation .....	22
2. RESUME DU RAPPORT D'EVALUATION SUR LA VULNERABILITE ET LES RISQUES CLIMATIQUES DANS LA REGION CENTRE-OUEST .....	23
2.1. Principaux résultats du rapport d'évaluation sur la vulnérabilité et les risques climatiques dans la région Centre-Ouest. ....	23
2.1.1. Les risques climatiques de la région .....	23
2.1.2. Vulnérabilité au changement climatique et impacts potentiels.....	26
2.1.3. Problématique de développement dans la région du Centre-Ouest .....	31
3. LE PLAN REGIONAL D'ADAPTATION .....	33
3.1 Vision et orientations stratégiques.....	33
3.1.1. Vision.....	33
3.1.1. Objectifs .....	33
3.1.2. Axes stratégiques et effets attendus .....	33
3.1.3. Intégrer une approche sensible au genre dans le PRA.....	34
3.1.4. Synergie du PRA avec les orientations nationales et internationales .....	38
3.1.5. Principes directeurs du PRA .....	39
3.1. Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement.....	40
Options d'adaptation au changement climatique prioritaires .....	40
3.2. Actions et projets prioritaires du PRA .....	49
3.3. Plan de réalisation .....	51
3.4. Dispositif de mise en œuvre.....	57
3.4.1. Conditions préalables à la mise en œuvre du PRA .....	57
3.4.2. Les instruments de mise en œuvre .....	58

3.4.3.	Les acteurs de mise en œuvre et leurs rôles .....	60
3.4.4.	Coûts de mise en œuvre du PRA de la région Centre Ouest .....	62
3.4.5.	La stratégie de mobilisation des ressources financières .....	66
3.5.	Suivi-Evaluation .....	66
3.5.1.	Justification de la nécessité du Suivi-Evaluation.....	67
3.5.2.	Ressources et capacités nécessaires au Suivi - Evaluation .....	67
3.5.3.	Méthodologie de suivi-évaluation.....	68
3.5.4.	Dispositif de Suivi-Evaluation et <i>reporting</i> du PRA .....	68
3.5.5.	Processus de révision et d'actualisation.....	69
3.5.6.	Evaluation externe .....	69
3.6.	Stratégie de communication et diffusion du PRA.....	70
3.7.	Analyse des risques.....	71
3.7.1.	Aggravation de l'insécurité.....	71
3.7.2.	Sous financement du Plan Régional d'Adaptation .....	71
3.7.3.	Accaparement des terres .....	71
3.7.4.	Détérioration de la cohésion sociale .....	71
3.7.5.	Instabilité sociopolitique.....	72
4.	CONCLUSION.....	73
	REFERENCES .....	74

#### Index des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs climatiques. ....	25
Tableau 2: Impacts potentiels des risques climatiques pour les secteurs économiques les plus vulnérables .....	28
Tableau 3: Les aléas climatiques et les risques associés aux secteurs de développement et aux segments de populations exposés.....	29
Tableau 4 : Axes stratégiques du PRA du Centre-Ouest et effets attendus .....	34
Tableau 5 : Synthèse des mesures d'adaptation et de leurs impacts sur les dynamiques de genre.....	36
Tableau 6: Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de la foresterie.....	42
Tableau 7: Les options d'adaptation prioritaires au niveau des ressources en eau.....	44
Tableau 8: Les options d'adaptation prioritaires pour le secteur de l'agriculture .....	45
Tableau 9: Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de la Santé .....	47
Tableau 10: Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de l'Energie .....	49
Tableau 11 : Actions d'adaptation à mettre en œuvre dans le cadre du PRA du Centre-Ouest .....	50
Tableau 12: Plan de réalisation de actions du PRA Centre Ouest .....	51
Tableau 13 Acteurs de mise en œuvre du PRA du Centre-Ouest .....	60

Tableau 14: Plan de financement du PRA (x 1000 FCFA) .....	62
Tableau 15: Estimation des coûts de réalisation des actions prioritaires du PRA.....	62
Tableau 16: Quelques projets et programmes en cours au Centre Ouest .....	66

**Index des figures (cartes, diagrammes et schémas)**

Figure 1 Etapes de la réalisation du PRA de la région du Centre-Ouest .....	21
Figure 2 : Indice de précipitation standardisé 1985 à 2017 .....	24
Figure 3 Evaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques affectant les écosystèmes de la région Centre Ouest .....	27

## Liste des acronymes

AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AND	Autorité Nationale Désignée
ANAM	Agence Nationale de la Météorologie
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEAS	Centre Ecologique Albert Schweitzer du Burkina Faso
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CRGE	Conseil Régional de Gestion des Epidémies
DGEVCC	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DR	Direction Régionale
DPARAH	Direction Provinciale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
DPE	Direction Provinciale de l'Environnement
DRARAH	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
DRDHPC-CO	Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique de la région Centre-Ouest
DRE-CO	Direction Régionale de l'Eau de la région Centre-Ouest
DRPN-CO	Direction Régionale de la Police Nationale de la région Centre-Ouest
EBA	Adaptation Basée sur les Ecosystèmes
FDE	Fonds de Développement de l'Electricité
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
FONRID	Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
INERA	Institut National de l'Environnement et la Recherche Agricole
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso
LAME	Laboratoire Matériaux et Environnement
MODHEM	Projet d'amélioration de la mobilité du bétail et des revenus des agropasteurs par l'utilisation de la téléphonie mobile et de l'imagerie satellitaire
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Personnes Déplacées Internes
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PMR	Personnes à Mobilité Réduite

PNA	Plan National d'Adaptation
PN-GIRE	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRA	Plan Régional d'Adaptation
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRD	Plan Régional de Développement
PRSPV	Plan de Réponse et de Soutien aux Populations Vulnérables
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RAF	Réforme Agraire et Foncière
REDD+	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation forestière
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
Scénario RCP	Scenario <i>Representative Concentration Pathways</i>
SCOOPS	Sociétés Coopératives Simplifiées
SPANB	Stratégie et Plan d'action National pour la Biodiversité
SP-CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
UE	Unité d'Exposition

# Glossaire

**Changement climatique:** La variation de l'état du climat pouvant être décelée (au moyen de tests statistiques, etc.) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et persistant sur une longue période, généralement des décennies ou davantage. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des facteurs externes, parmi lesquels les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistant dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres (GIEC, 2018).

**Variabilité climatique:** Variations de l'état moyen et d'autres variables statistiques (écarts-types, valeurs extrêmes, etc.) du climat à toutes les échelles spatiales et temporelles au-delà de la variabilité propre à des phénomènes météorologiques particuliers. La variabilité peut être due à des processus naturels au sein du système climatique (variabilité interne) ou à des variations des pressions anthropiques ou naturelles (variabilité externe) (GIEC, 2018).

**Adaptation:** Démarche d'ajustement des systèmes humains ou naturels aux conditions climatiques actuelles ou prévues en vue d'en atténuer les conséquences préjudiciables et d'exploiter les opportunités bénéfiques. (GIEC, 2018).

**Atténuation:** L'atténuation des changements climatiques fait référence aux formes d'intervention humaine visant à réduire les sources de CO<sub>2</sub> ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre. En matière de politique climatique, les mesures d'atténuation peuvent inclure le recours à des technologies, à des processus ou à des pratiques qui contribuent à l'atténuation du changement climatique (par exemple à travers des technologies de production d'énergie renouvelable, des processus de minimisation des déchets ou certaines pratiques de mobilité durable).

**Modèle climatique:** Les modèles climatiques sont des descriptions numériques de l'atmosphère par des codes de calcul. Ils sont utilisés pour mesurer les données historiques du climat et projeter les caractéristiques du climat futur. Les scientifiques utilisent souvent les modèles climatiques pour étudier comment le climat peut changer lorsque la composition de l'atmosphère se modifie, par exemple en fonction des niveaux de gaz à effet de serre et d'aérosols. Outils permettant d'explorer des hypothèses, ces modèles sont des descriptions mathématiques tridimensionnelles du système climatique : l'atmosphère, la surface terrestre, les océans, les lacs et la glace.

**Résilience:** La résilience concerne la capacité de résistance des systèmes sociaux, économiques et environnementaux face à une perturbation, une tendance ou un événement dangereux. Il s'agit, pour ces systèmes, de répondre ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction essentielle, leur identité et leur structure, en mobilisant des facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

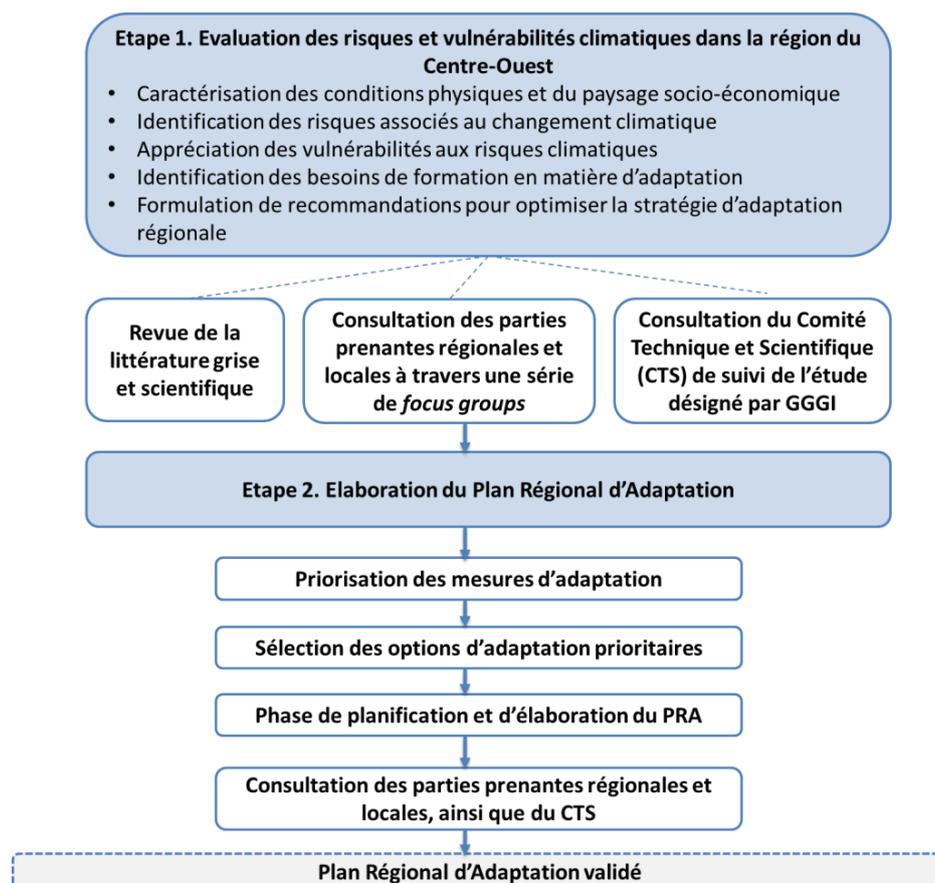
**Risque climatique:** Les risques correspondent aux conséquences néfastes potentielles dues à des aléas climatiques ou à la mise en œuvre d'interventions d'adaptation ou d'atténuation en réponse à des effets impactant la vie, la santé et le bien-être des personnes, les moyens de subsistance, les écosystèmes et les espèces, les biens économiques, sociaux et culturels, les services (y compris les services écosystémiques) et les éléments d'infrastructure. Les risques climatiques résultent de l'interaction entre la vulnérabilité du système concerné, la durée

d'exposition à l'aléa, l'aléa climatique considéré et sa probabilité d'occurrence. Ils renvoient à des incertitudes d'ampleur, de probabilité d'occurrence, et d'évolution dans le temps et l'espace en raison de changements socio-économiques ou politiques. Ils font en outre référence à la possibilité que les mesures prises en réponse au changement climatique ne parviennent pas à atteindre les objectifs prévus, tels que les cibles des Objectifs de Développement Durable. Ils recouvrent par ailleurs les incertitudes liées à la mise en œuvre, aux résultats d'une politique climatique, aux investissements liés au climat, au développement ou à l'adoption de technologies.

**Vulnérabilité:** Selon GIEC (2018), la vulnérabilité est la propension ou la prédisposition à subir des dommages. La notion de vulnérabilité englobe divers concepts et éléments, tels que la sensibilité ou la fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur et du rythme des changements climatiques auquel un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation (Parry, 2007 ; Sintondji et al., 2017).

## Résumé exécutif

Le Plan Régional d'Adaptation (PRA) de la région du Centre-Ouest s'inscrit dans les orientations établies par le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques. Il intègre également les recommandations de la dernière évaluation du PNA publiée par le Ministère de l'environnement, de l'économie et du changement climatique en juin 2021. Le PRA vise à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques (ACC) et à renforcer la résilience des systèmes socio-écologiques à l'échelle régionale. La méthodologie utilisée pour sa conception est illustrée par le schéma suivant :



### 1. Principaux résultats de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques dans la région du Centre-Ouest

Les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques dans la région du Centre-Ouest mettent en lumière plusieurs secteurs de développement critiques affectés par les effets du changement climatique : l'environnement, les ressources en eau, l'agriculture, l'énergie, la santé, les infrastructures et l'habitat. Malgré une augmentation des précipitations dans la région, la fréquence des périodes de sécheresse impacte négativement la sécurité de l'eau et la production alimentaire. Les quantités de précipitations enregistrées sur 5 jours consécutifs varient de 67 à 231 mm, avec un nombre de jours de pluie dépassant les 20 mm se situant entre 7 et 30 jours. La hausse des indicateurs de précipitations accroît les risques d'inondations. Malgré cette tendance pluviométrique, la région connaît une fréquence significative et une sévérité élevée des périodes de sécheresse, certaines dépassant deux semaines, accompagnées d'une hausse des températures maximales atteignant entre 33 et 36°C.

Les groupes les plus vulnérables face à ces aléas et risques climatiques comprennent les femmes (notamment celles vivant en milieu rural et travaillant dans l'élevage, ainsi que les femmes seules avec enfants), les jeunes, les personnes âgées, les individus à faible revenu et en situation de pauvreté, les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), les populations rurales dont l'économie dépend de l'agriculture à petite échelle, les populations marginalisées socialement et économiquement en milieu urbain, ainsi que les habitants des régions déjà fragiles sur le plan environnemental.

## **2. Le Plan Régional d'Adaptation de la région Centre-Ouest**

**Vision** : Le Plan Régional d'Adaptation vise à orienter la région Centre-Ouest vers une résilience écologique et économique d'ici 2050, grâce à des mesures d'adaptation inclusives intégrant une prise en compte systématique des inégalités de genre. Il prévoit également un renforcement significatif des capacités pour encourager l'engagement des acteurs publics et économiques dans le processus d'adaptation.

Le PRA est structuré autour de **3 axes majeurs** :

- Axe 1 : Le développement du système de gouvernance et des capacités opérationnelles de la région en matière d'adaptation
- Axe 2 : L'amélioration de la résilience des secteurs de production
- Axe 3 : L'intégration de mesures d'inclusion socio-économique dans la planification de d'adaptation

Les **actions prioritaires d'adaptation** ont été définies selon chaque secteur de développement (foresterie, agriculture, ressources en eau, énergie), en prenant en considération les divers risques climatiques existants tels que les inondations, les épisodes de sécheresse, les fortes précipitations, les hautes températures et l'irrégularité des pluies.

**Le dispositif de mise en œuvre du PRA** comprend sur plusieurs étapes, notamment : 1) L'approbation du document par l'instance régionale, 2) La diffusion des objectifs d'adaptation identifiés à travers la sensibilisation des parties prenantes au niveau régional pour garantir leur engagement, 3) L'établissement d'un calendrier de mise en œuvre, 4) L'adoption d'une approche stratégique du développement en collaboration avec d'autres acteurs locaux ou externes, et 5) La mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie.

Les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PRA comprennent :

- ✓ **La délégation spéciale régionale** qui a pour mission de coordonner le dispositif de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation du PRA et de mobiliser les ressources financières.
- ✓ **Les délégations spéciales communales** dont le rôle est de mobiliser des ressources financières pour financer le PRA et mettre en œuvre les projets relatifs au PRA à l'échelle communale.
- ✓ **Les services déconcentrés de l'État** visant à apporter une assistance technique aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre des actions.
- ✓ **Les organisations de la société civile** qui sont responsables d'interpeller les autorités sur les dysfonctionnements liés à la mise en œuvre des actions d'adaptation.

- ✓ **Les entreprises privées** ont pour mission de financer les projets d'adaptation et de fournir des biens et services aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PRA.
- ✓ **Le personnel chargé des projets et de programmes** en matière d'adaptation contribuent directement à la mise en œuvre des actions d'adaptation prévues par le PRA.
- ✓ **Les ménages** contribuent à la formulation des besoins, à l'identification des actions requises ainsi qu'à la mise en œuvre des actions d'adaptation.
- ✓ **Les partenaires techniques et financiers** ont pour mission d'accompagner le Conseil régional et les autres acteurs dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PRA et assurent un appui technique auprès des acteurs de la région.

#### **Estimation des coûts associés à la mise en œuvre du PRA :**

Le coût total pour la mise en œuvre du PRA du centre Ouest pour la période 2025-2030 est estimé à deux milliards quatre cent cinquante-huit millions cinq cent mille (2458500000) francs CFA.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coût total (en francs CFA)	Part du budget représentée
Axe 1	24 500	11 500	3 500	6 000	0	0	45 500	2%
Axe 2	398 500	576 500	501 000	337 000	187 000	150 000	2 150 000	87%
Axe 3	78 000	37 000	88 000	60 000	0	0	263 000	11%
Total annuel	501 000	625 000	592 500	403 000	187 000	150 000	2 458 500	100%
Pourcen tage annuel	20%	25%	24%	16%	8%	6%		

**Le processus de Suivi-Evaluation est réalisé par les acteurs déjà impliqués dans la démarche de Suivi-Evaluation du PNA.** Parmi ces parties prenantes, on compte :

- ✓ La cellule de Suivi-Evaluation du SP/CNDD.
- ✓ Les correspondants du Suivi-Evaluation dans les secteurs ministériels couverts par le PRA.
- ✓ Les acteurs des collectivités.
- ✓ Les acteurs du secteur privé responsables de l'intégration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PRA dans le cadre de leurs activités.
- ✓ Les acteurs de la société civile représentés par les fédérations nationales et régionales des ONG/associations également chargées de cette mission.

**Les parties prenantes ciblées par la stratégie de communication du PRA incluent :**

- ✓ Les décideurs nationaux, régionaux, et locaux, ainsi que les services décentralisés de l'État et les collectivités territoriales.
- ✓ La société civile.
- ✓ Le secteur privé, incluant notamment les coopératives agricoles et l'industrie.
- ✓ Les médias.
- ✓ Les écoles, les universités, les centres de recherche etc.

**Les outils mobilisés pour communiquer les enjeux et le contenu stratégique du PRA incluent :**

- ✓ Une démarche consultative à l'origine du PRA.

- ✓ L'utilisation de divers canaux de communication, allant des réseaux sociaux aux médias traditionnels.
- ✓ L'organisation d'ateliers de présentation du PRA
- ✓ La sensibilisation climatique dans les écoles à travers des ateliers pédagogiques.
- ✓ L'élaboration de notes politiques adaptées aux différents niveaux décentralisés de prise de décision.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Introduction du document

### Contexte d'élaboration du présent document

Le gouvernement du Burkina Faso, par le biais du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable avec l'appui financier d'institutions comme l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI), a mobilisé un programme de préparation et de soutien à la mise en œuvre du PNA (Plan National d'Adaptation). Ce programme s'inscrit dans le cadre REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement) qui a été établi par l'Accord de Paris afin de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour réduire la pression des activités anthropiques sur les forêts, la dégradation des terres et les émissions de gaz à effet de serre qu'elles génèrent, notamment en fournissant des orientations techniques et financières. Le programme vise en particulier à soutenir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification infranationale, à renforcer les cadres institutionnels et à élaborer une stratégie de financement pour les projets d'adaptation. Le projet intitulé « *Intégrer l'adaptation dans la planification infranationale, renforcer les cadres institutionnels associés et développer une stratégie de financement pour la mise en œuvre du PNA au Burkina Faso* » s'inscrit dans ce contexte. Le présent document expose le Plan Régional d'Adaptation élaboré spécifiquement pour la région Centre-Ouest dans le cadre du même projet.

### Du Plan National d'Adaptation au Plan Régional d'Adaptation

L'implication du Burkina Faso en matière d'action climatique s'est solidement établie à travers divers événements internationaux, allant de la ratification de la CCNUCC en 1993, à son intégration dans le Protocole de Kyoto en 1998, jusqu'à la signature de l'Accord de Paris en 2016. Le pays a développé plusieurs instruments pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, notamment dans le cadre de la mise en place de la CCNUCC. Ils comprennent la Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques (2001), le Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) adopté en 2007, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) établie en 2015 et révisée en 2021, les Communications nationales sur les émissions de gaz à effet de serre, ou encore le Plan National d'Adaptation aux changements climatique établi en 2015.<sup>1</sup>

Le Plan National d'Adaptation du Burkina Faso se structure autour de 5 piliers stratégiques, parmi lesquels figurent le renforcement des capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques, le renforcement des systèmes d'information climatique, la mise en œuvre de mécanismes financiers efficaces et durables, la réduction de la vulnérabilité globale du pays aux changements climatiques et l'intégration systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement (Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, 2021)

---

<sup>1</sup> UNFCCC, Actions prioritaires du Burkina Faso en faveur du climat, [burkina\\_faso\\_a.pdf](https://unfccc.int/burkina_faso_a.pdf) ([unfccc.int](https://unfccc.int))

L'évaluation du PNA du Burkina Faso pour la période 2015-2020 a identifié les lacunes et les éléments moteurs de sa mise en œuvre, lesquels ont été pris en compte dans le PRA de la région Centre-Ouest. Parmi les obstacles à sa mise en application, on note un manque de connaissance de la stratégie portée par le PNA parmi les acteurs impliqués, le défaut de responsabilisation institutionnelle des actions liées au PNA envers la société civile et les organisations féminines, un déficit d'appropriation du Plan par les acteurs sectoriels, l'inopérationnalisation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNA, une prise en compte insuffisante du genre dans le suivi des actions, et enfin, les répercussions négatives de la situation sécuritaire et de la Covid-19, entraînant notamment une diminution des ressources financières et l'inaccessibilité de certaines zones du pays. Cependant, il existe également des éléments ayant joué un rôle moteur, tels que l'établissement de points focaux PNA et CDN visant à résoudre les problèmes de suivi sectoriel, l'intégration progressive des actions liées au PNA dans les programmes ministériels, la conception d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles, et le renforcement continu des compétences des acteurs impliqués dans le PNA et la CDN. (Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, 2021)

Le PRA de la région Centre-Ouest s'inscrit dans les orientations établies par le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques. Ce faisant, il intègre également les recommandations de la dernière évaluation du PNA publiée par le Ministère de l'environnement, de l'économie et du changement climatique en juin 2021.

### **Objectifs du Plan Régional d'Adaptation de la région Centre-Ouest**

Le Plan National d'Adaptation (PNA) est le document de référence au niveau national pour diminuer la vulnérabilité des systèmes écologiques, sociaux et économiques face aux changements climatiques. Parallèlement, le Plan Régional d'Adaptation (PRA) poursuit la même finalité à l'échelle régionale, visant la mise en place de mécanismes de planification orientés vers l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques.

Le PRA vise la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer la résilience des services écosystémiques, en particulier des milieux d'eau douce et des forêts, ainsi que des populations locales et des secteurs de production (notamment l'agriculture et l'élevage) face aux risques climatiques, afin de soutenir des systèmes alimentaires durables ;
- Impliquer directement les acteurs économiques et publics dans les efforts d'adaptation, en intégrant les problématiques climatiques à leurs agendas et aux cadres stratégiques sectoriels existants, selon une approche intégrée et multisectorielle ;
- Prévenir la reproduction des inégalités sociales, en particulier de genre, dans les actions d'adaptation au changement climatique.

### **Structure du Plan Régional d'Adaptation**

La **première partie** du document expose sa portée et ses objectifs, en détaillant les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques de la région Centre-Ouest. Cette section introductive présente également la méthodologie qui sous-tend la conception du Plan Régional d'Adaptation.

Dans une **deuxième partie**, le lecteur trouvera une synthèse du [rapport d'évaluation de la vulnérabilité, des risques climatiques et des options d'adaptation dans la région Centre-Ouest](#). Les conclusions de cette évaluation ont joué un rôle majeur dans le cadrage du présent document.

La **troisième section** de ce document constitue le cœur du Plan Régional d'Adaptation de la région Centre-Ouest. Elle articule la vision et les orientations stratégiques du PRA, aborde les modalités d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et les plans de développement, et expose les options d'adaptation prioritaires. Cette section définit également les actions et les projets prioritaires du PRA. Elle propose ensuite une analyse approfondie du dispositif de mise en œuvre du PRA, avant de détailler le dispositif de Suivi-Evaluation du Plan. Enfin, une stratégie de communication et de diffusion du PRA est présentée, accompagnée d'une analyse des risques liés à sa mise en œuvre.

Le document se clôture sur une **quatrième partie** qui synthétise les principales orientations stratégiques guidant le PRA de la région Centre-Ouest.

## **1.2. Présentation de la région Centre-Ouest**

### **1.2.1. Situation géographique**

La région du Centre-Ouest est située sur le plateau central entre 11° et 12°50 de latitude Nord et entre 1°30 et 3° de longitude Ouest.

Cette région couvre une superficie de 21 853 km<sup>2</sup>, soit 8 % du territoire national. Elle fait frontière avec 1 pays et 6 autres régions du Burkina Faso. Elle est ainsi délimitée :

- Au Sud par la République du Ghana ;
- Au Nord par la région du Nord du Burkina Faso ;
- A l'Est par les régions du Centre-Sud et du Centre du Burkina Faso ;
- A l'Ouest par les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest du Burkina Faso ;
- Au Nord-Est par la région du Plateau Central du Burkina Faso.

Elle constitue un passage nécessaire entre le Centre et la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins, et le Sud-Ouest ; en particulier entre les deux capitales politique et économique, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

### **1.2.2. Le milieu biophysique**

#### **1.2.2.1. Climat**

Deux types de climat caractérisent la région du Centre-Ouest, son régime variant en fonction de la latitude. Ainsi, la majeure partie du Nord, constituée des provinces du Boulkiemdé, du Sanguié et d'une partie du Ziro et de la Sissili, est soumise au climat de type Nord-soudanien et de type Sud-soudanien dans les parties Sud des provinces du Ziro et de la Sissili.

Les précipitations moyennes annuelles enregistrées à l'échelle de la région Centre-Ouest sont comprises entre 600 mm et 1000 mm dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié, tandis qu'elles sont comprises entre 800 mm et 1200 mm dans les provinces de la Sissili et du Ziro.

Le Centre-Ouest se caractérise par des amplitudes thermiques moyennes. Les températures les plus basses (en moyenne 12°) sont généralement observées de décembre à janvier, tandis que les plus élevées (en moyenne 38°) s'observent de mars à mai.

De façon générale, on constate une irrégularité et une mauvaise répartition de la pluviométrie sur l'ensemble de la région depuis plusieurs décennies. Cette situation influence notamment le développement des activités agro-sylvo-pastorales.

### ***1.2.2.2. Géologie et géomorphologie***

La région est située sur les terrains cristallins et métamorphiques du Précambrien pour lequel on distingue deux unités :

- L'Antébirrimien : ce sont des formations essentiellement granitiques, migmatites et gneissiques ;
- Le Birrimien : ce sont des formations volcano-sédimentaires (schistes, roches vertes).

Les roches du socle sont recouvertes des produits de leur altération chimique. L'épaisseur de ce recouvrement (entre 20 et 40 m) essentiellement argileux varie en fonction de la lithologie du socle et de l'intensité de la fracturation.

Compte tenu du contexte géologique décrit ci-dessus, les systèmes aquifères exploitables sont seulement identifiables dans les terrains présentant des déformations de structure importante (fissures et fractures).

Ces aquifères sont discontinus et leur exploitation par forage nécessite un repérage précis en surface des fractures et failles.

### ***1.2.2.3. Les types de sols***

La région du Centre-Ouest dispose de six principaux types de sols.

#### **- Les lithosols sur cuirasse**

Il s'agit de sols superficiels, très peu épais, comportant un recouvrement gravillonnaire et une faible capacité de rétention d'eau. Ils sont présents dans l'ensemble de la région où ils occupent 1,97% de la superficie totale des sols, mais inégalement répartis dans les provinces (6 % dans le Boulkiemdé, 13,45 % dans le Sanguié, 27,61 % dans la Sissili et 52,90 % dans le Ziro).

#### **- Les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes indurés**

Sols profonds avec une texture limono-sableuse à argilo-sableuse, localisés exclusivement dans la province du Boulkiemdé et occupant 0,5% de la superficie totale de la région.

#### **- Les sols ferrugineux tropicaux lessivés ou appauvris**

Sols profonds se caractérisant par une texture sableuse en surface et argilo-sableuse à partir de 40 à 50 cm de profondeur, avec une faible capacité de rétention d'eau. Ces sols occupent 91,47 % de la superficie totale de la région. Au niveau de chaque province, ce type de sols est aussi

le plus dominant. Il occupe 92,13% de la superficie de la province du Boulkiemdé, 79,7% dans le Sanguié, 97,7% dans la Sissili et 93,8% dans le Ziro.

- **Les sols hydromorphes**

Sols profonds avec une texture variable, occupant 4,6 % de la superficie totale de la région. Ils sont seulement localisés dans les provinces du Sanguié et de la Sissili. Sur la superficie totale occupée par les sols hydromorphes dans la région, la province du Sanguié en occupe à elle seule 98,21 %, tandis que la province de la Sissili contient 1,8 % de ces sols.

- **Les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire**

Ils se caractérisent par une épaisseur restreinte avec une texture graveleuse à sableuse, et une faible capacité de rétention en eau. Ils occupent 1% de la superficie totale de la région et sont localisés dans les provinces du Boulkiemdé, de la Sissili et du Ziro. Sur la superficie totale occupée par ce type de sols dans la région, la province du Boulkiemdé en contient à elle seule 63,92 %, tandis que les provinces de la Sissili et du Ziro contiennent respectivement 13,24 % et 22,83 % de la surface des sols peu évolués d'érosion gravillonnaire.

- **Les vertisols à drainage externe possible**

Sols profonds à texture argilo-sableuse à argileuse avec une bonne capacité de rétention en eau et un drainage externe lent. Ils couvrent la plus faible superficie de la région, soit 0,43 % de sa superficie totale. Ils sont localisés dans les provinces du Boulkiemdé et de Ziro. De la superficie totale occupée par ce type de sols dans la région, 54,2 % se situe dans la province du Boulkiemdé, tandis que 45,83 % se trouve dans la province du Ziro.

#### ***1.2.2.4. Les ressources en eau***

Le réseau hydrographique de la région Centre-Ouest se caractérise par la présence des cours d'eau du Mouhoun, du Nazinon, d'une partie du bassin du Nakanbé et de leurs affluents, qui jouent un rôle prépondérant dans le drainage de la région.

Parmi les principaux cours d'eau, on distingue :

- Le Mouhoun, situé sur un axe Nord-Sud en limite Ouest de la province du Sanguié, est le seul cours d'eau pérenne mais connaît des étiages prononcés ;
- Le Nazinon traverse la province du Boulkiemdé et marque la frontière Est du Ziro ;
- La Sissili traverse le Sud-Est de la province du même nom.

Ces cours d'eau ont formé divers bassins versants, parmi lesquels les plus significatifs sont le Vranso, le Nazinon et la Sissili.

Quelques barrages et retenues d'eau ont été aménagés le long des cours d'eau principaux de la région. Au total, il existe 134 ouvrages de ce type, parmi lesquels 35 sont permanents, représentant ainsi un taux de 18,42 % de plans d'eau permanents dans la région.

Les ressources en eau souterraines sont contenues dans trois grands types de réservoirs aquifères:

- Les nappes alluviales ;
- Les nappes des altérites et de la base de la latérite ;

- La nappe du socle.

Les débits des cours d'eau sont généralement assez faibles, variant entre 0,7 et 2 m<sup>3</sup>/h. Par ailleurs, des forages sont également présents avec des débits pouvant atteindre de 5 à 10 m<sup>3</sup>/h.

Le taux de succès des sondages atteint environ 78 % en moyenne. Cependant, une zone présente un taux de succès particulièrement bas, ne dépassant pas 30 %. Cette zone inclut la ceinture granitique couvrant le village de Villy (département de Koudougou), la partie nord du département de Ramongo, ainsi que la quasi-totalité du département de Nandiala.

#### **1.2.2.5. Flore et faune**

On rencontre dans la région du Centre-Ouest trois types de formations végétales incluant la savane arbustive, la savane arborée et les forêts galeries. La savane arbustive se caractérise par des formations mixtes d'arbustes ne dépassant pas plus de 7 m de hauteur. Elle est présente dans toutes les provinces de la région. La savane arborée, constituée d'arbres de 7 à 12 m avec un tapis graminéen, se rencontre surtout dans les provinces de la Sissili et du Ziro. Les forêts galeries se situent le long des cours d'eau dans les quatre provinces. Les espèces les plus communes sont le karité (*Vitellaria paradoxa*), le néré (*Parkia biglobosa*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), l'acacia et le *senegalia*, le baobab (*Bombax costatum*) etc.

La région du Centre-Ouest abrite une faune diversifiée, essentiellement composée de buffles (*Syncerus caffer*), d'éléphants (*Loxodonta Africana*), d'hypotragues (*Hippotragus equinus*), de bubales (*Alcelaphus buselaphus*), de damalisque (*Damaliscus sp*), de phacochères (*Phacochoerus africanus*), de singes, d'hyènes (*Hyaena brunnea*), de crocodiles (*Crocodylus suchus*), de lièvres (*Lepus capensis*), d'outardes (*Tetrax tetrax*), de pintades (*Numida meleagris*) etc. On constate une diminution croissante et la disparition de certaines espèces animales que végétales en raison de la pression exercée par les activités anthropiques et le changement climatique.

### **1.2.3. Caractéristiques socio-économiques**

La région du Centre-Ouest est l'une des treize régions du Burkina Faso. Elle couvre une superficie de 21 891 km<sup>2</sup>, soit 8 % du territoire national. Le chef-lieu de la région, Koudougou, est situé à environ 100 km de Ouagadougou, la capitale du pays. Traversée par la voie ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Son chef-lieu est un site stratégique pour le commerce de produits agricoles avec le reste du Burkina Faso ainsi qu'avec les pays voisins. Les pays frontaliers comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali constituent un potentiel significatif d'opportunités pour le commerce de ces produits.

Le volume de la population du Centre-Ouest s'élevait à un million six cent soixante mille cent trente-cinq (1 660 135) habitants lors du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) réalisé en 2019. Elle se compose de 768 587 hommes et de 891 548 femmes. L'effectif de la population rurale de la région du Centre-Ouest, à l'image de celle du pays, est nettement plus important que celui de la population urbaine (1 387 914 habitants contre

272 221 habitants). De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit le milieu de résidence. Selon le 5ème recensement de l'INSD (2019), elles représentent respectivement 51% et 54% de la population urbaine et rurale de la région. La région est principalement peuplée de Mossi, de Gourounsi et de Peulh.

La région Centre-Ouest bénéficie d'une répartition pluviométrique favorable, notamment dans sa partie Sud, ainsi que de sols propices aux cultures de rente et de sites adaptés au maraîchage et à l'irrigation à petite échelle. L'agriculture dans cette région est principalement axée sur les céréales telles que le mil, le sorgho, le maïs et le riz. En outre, on y pratique des cultures de rente comme le coton, l'arachide, le sésame et le soja, ainsi que des cultures maraîchères incluant la tomate, l'oignon, le chou, la carotte, l'aubergine, la salade, entre autres, et des cultures vivrières comme le niébé, le voandzou, la patate et l'igname.

L'élevage dans la région Centre-Ouest se caractérise par la prédominance de deux systèmes :

- Un système traditionnel extensif caractérisé par des migrations saisonnières à la recherche de pâturages et de points d'eau. Ce mode d'élevage est principalement pratiqué par les Peulhs, dont les troupeaux sont composés de zébus, de métis et de taurins.
- Un système semi-intensif qui associe l'élevage à l'agriculture ou à l'agro-pastoralisme, avec un cheptel comprenant généralement des bovins, des caprins, des ovins, des ânes, des porcins, des équins et de la volaille.

L'élevage dans la région est confronté à des défis tels que la dégradation du couvert végétal, le manque de points d'eau pour l'abreuvement et de pistes adaptées au bétail, ainsi que la faible couverture vaccinale contre les principales maladies. Ces facteurs constituent de réels obstacles au développement de l'élevage.

Dans la région du Centre-Ouest, on observe également un essor des activités industrielles et artisanales. Quelques unités de production de biens et de services sont établies sur le territoire régional, notamment des fabriques de miel et de produits laitiers. L'artisanat, quant à lui, comprend une diversité de métiers tels que la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, la construction et la teinturerie.



Figure 1 La région Centre-Ouest sur la carte nationale



Figure 2: Carte administrative de la région Centre-Ouest

## 1.3. Méthodologie guidant la réalisation du Plan Régional d'Adaptation

La réalisation du Plan Régional d'Adaptation de la région du Centre-Ouest a reposé sur deux étapes principales représentées dans la Figure 1 : (1) la réalisation d'une évaluation des risques et des vulnérabilités climatiques ; (2) l'élaboration du document présentant le PRA.

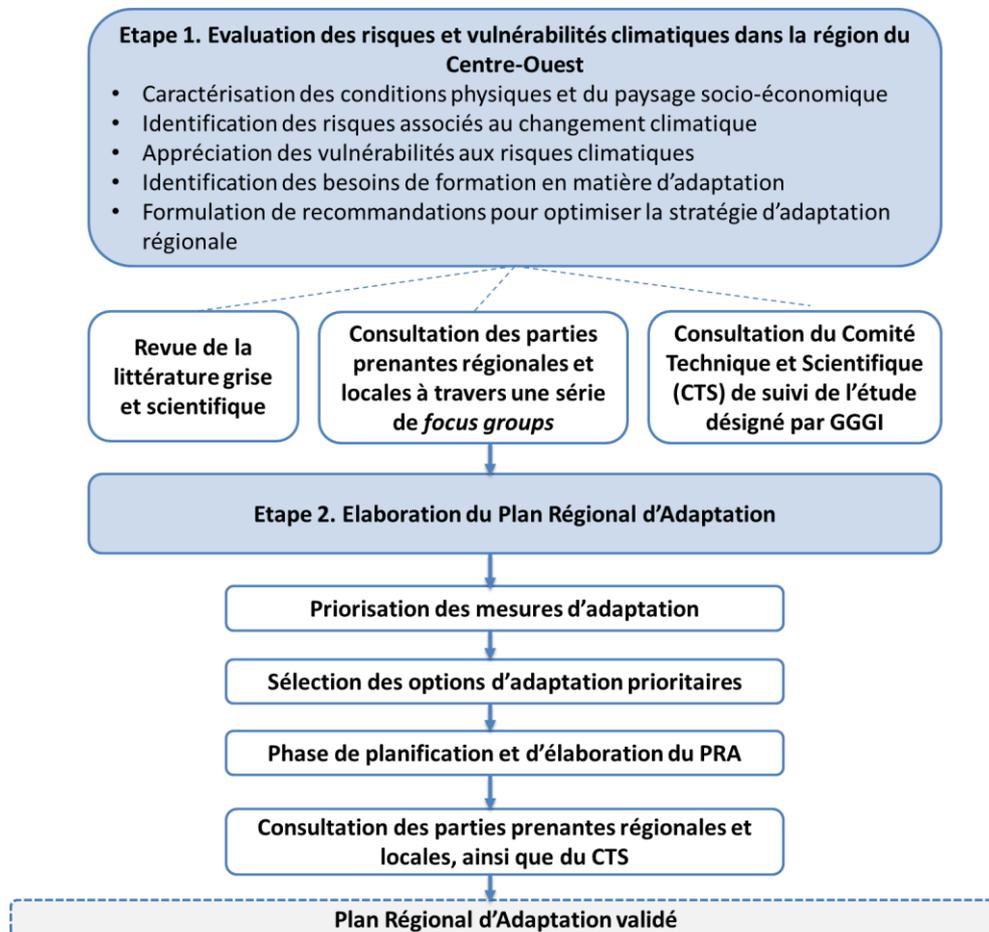


Figure 3 Etapes de la réalisation du PRA de la région du Centre-Ouest

### 1.3.1. Evaluation des risques et de la vulnérabilité climatique

Une analyse de la vulnérabilité, des risques climatiques et des options d'adaptation a été menée dans la région Centre-Ouest en 2023 pour permettre d'identifier les besoins en matière d'adaptation. Le Plan Régional d'Adaptation du Centre-Ouest a été établi à partir des conclusions tirées par cette évaluation.

L'analyse de la vulnérabilité, des risques climatiques et des options d'adaptation a reposé sur le cadre conceptuel établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), définissant la vulnérabilité comme une prédisposition à subir des dommages liés à un contexte de changement climatique. Selon cette approche, la vulnérabilité se caractérise par l'**exposition** de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de ressources ou de services environnementaux, d'éléments d'infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels à des risques et par une **sensibilité** ou fragilité induite par une **capacité limitée à s'adapter** à ces mêmes risques.

Cette étude accorde une attention particulière aux effets des dynamiques sociales de genre en matière de vulnérabilité et d'exposition aux risques, dans l'objectif de développer une approche de l'adaptation intégrant la dimension du genre dans la région Centre-Ouest. La question du renforcement des capacités et de la formation en matière de planification de l'adaptation a également occupé une place centrale dans le cadrage de l'évaluation des risques et des vulnérabilités.

Pour évaluer la vulnérabilité des secteurs de développement, des groupes de population de la région et de leurs moyens de subsistance, l'étude a consisté d'une part à réaliser une analyse approfondie de la littérature grise et scientifique, et a reposé par ailleurs sur la mise en place de groupes de discussion avec les parties prenantes régionales et locales, ainsi que sur la consultation des experts du Comité Technique de Suivi (CTS) mis en place par le SP-CNDD.

L'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques a permis de caractériser les conditions physiques et le paysage socio-économique de la région Centre-Ouest, d'identifier les risques spécifiques associés au changement climatique, d'établir un état des lieux de la vulnérabilité climatique, d'identifier les besoins de formation en matière d'adaptation et de formuler des recommandations visant à optimiser la stratégie d'adaptation régionale.

Les résultats de l'analyse sont synthétisés en Partie 2 et sont présentés dans leur intégralité dans le document suivant : [Rapport d'évaluation de la vulnérabilité, des risques climatiques et des options d'adaptation dans la région du Centre-Ouest \(Burkina Faso\)](#).

### **1.3.2. Elaboration du Plan Régional d'Adaptation**

Le processus d'élaboration du Plan Régional d'Adaptation de la région du Centre-Ouest intègre les résultats de l'analyse de la vulnérabilité aux risques climatiques ainsi que les options d'adaptation disponibles. Les recommandations formulées dans ce document ont orienté la priorisation des mesures d'adaptation, permettant ainsi la sélection des options d'adaptation les plus adaptées au contexte régional.

La définition des options d'adaptation prioritaires a constitué la base de la phase de planification du PRA. Les composantes de la planification incluent en particulier :

- La formulation de la vision et des orientations stratégiques du PRA de la région du Centre-Ouest ;
- L'établissement de synergies entre le PRA et les lignes directrices nationales et internationales en matière d'adaptation ;
- Le cadrage et la priorisation des actions du Plan ;
- Le dispositif de mise en œuvre du PRA. Il implique la définition d'un dispositif opérationnel, l'assignation des rôles respectifs des acteurs régionaux pour la mise en place des actions, le développement d'instruments concrets pour la réalisation du Plan, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources financières
- La conception d'un système de Suivi-Evaluation visant à mesurer les résultats du PRA ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication et de diffusion du PRA ;
- Une analyse des risques associés à la mise en œuvre du Plan.

La rédaction d'une première version du PRA a donné lieu à l'organisation d'un atelier de consultation des parties prenantes régionales et locales en présentiel afin d'engager une

discussion sur le document, d'y apporter les modifications nécessaires et de le valider. Ce processus de validation a été renforcé par une session de consultation des experts du CTS, et a conduit à l'élaboration du Plan Régional d'Adaptation définitif.

## **2. RESUME DU RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LA VULNERABILITE ET LES RISQUES CLIMATIQUES DANS LA REGION CENTRE-OUEST**

### **2.1. Principaux résultats du rapport d'évaluation sur la vulnérabilité et les risques climatiques dans la région Centre-Ouest.**

#### **2.1.1. Les risques climatiques de la région**

##### ***2.1.1.1 Les risques climatiques actuels***

Dans le but d'appréhender les risques climatiques actuels, le rapport d'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques dans la région Centre Ouest mobilise les données climatiques des stations synoptiques de Ouagadougou, Boromo et Pô relatives aux précipitations et aux températures. Il s'agit de données journalières sur les précipitations, des températures maximales et minimales des stations synoptiques de Pô (Latitude : 11.1667, Longitude : -1.15) ; Ouagadougou (Latitude : 12.35, Longitude : -1.5167) et Boromo (Latitude : 11.75, Longitude : -2.9333). Les données sont issues des observations de l'ANAM (Agence Nationale de la Météorologie). Les données observées occupent la plage temporelle 1985-2022. La moyenne annuelle des précipitations cumulées dans la région du Centre Ouest est de 885 mm durant les 43 dernières années d'observation entre 1980 et 2022 en considérant les 3 stations synoptiques de Ouagadougou, Boromo et Pô. Le gradient de précipitation est croissant du Nord au Sud. La moyenne des précipitations est de 761 mm à Ouagadougou, 894 mm à Boromo et 970 mm à Pô sur la plage temporelle observée de 1985 à 2022 (ANAM, 2024). On observe une tendance des précipitations linéaire à la hausse dans la région durant les deux dernières décennies. On note que les variabilités interannuelles (Figure 2) de précipitations sont moins importantes. En effet, un coefficient de variation (CV) < 30 % est un indicateur de faible variabilité des précipitations (Recha *et al.*, 2012). La valeur du CV interannuelle de la région est de 13% sur la période 1980-2022. L'analyse des données climatiques détaillées dans le rapport d'évaluation de la vulnérabilité, des risques climatiques et des options d'adaptation dans la région Centre-Ouest a mis en évidence que les quantités de précipitations enregistrées sur 5 jours consécutifs ont varié entre 67 et 231 mm et que le nombre de jours de pluie enregistrant plus de 20 mm a varié entre 7 et 30 jours. Ces indicateurs ont augmenté ces dernières années, rendant la région sujette aux inondations. Malgré l'augmentation des précipitations dans la région, les périodes de sécheresse restent fréquentes, impactant négativement la sécurité de l'eau et la production alimentaire. En moyenne, il y a deux périodes consécutives de jours sans pluie dépassant une semaine chaque année. Des sécheresses de plus de 2 semaines ont été également enregistrées. Une période maximale de poches de sécheresse consécutives dépassant 10 jours est considérée comme sévère et impacte significativement les productions agricoles. (Salack *et al.*, 2016). Dans la région du Centre Ouest, la saison des pluies débute entre mai et juin et se

termine entre octobre et novembre. Les périodes de "début" et de "fin des saisons des pluies" dans la zone d'étude n'ont quasiment pas évolué, ce qui signifie que cette région a généralement connu une faible variabilité en termes de "début", de "fins" et de "durées des saisons des pluies" entre 1980 et 2022. La température moyenne maximale dans la région Centre Ouest pendant la période considérée a évolué entre 33 et 36,7 °C. La température de référence la plus courante pour le refroidissement est d'environ 22°C (Shi et al., 2016). Cependant, ce seuil varie en fonction des activités socio-économiques, des caractéristiques des bâtiments et des conditions climatiques.

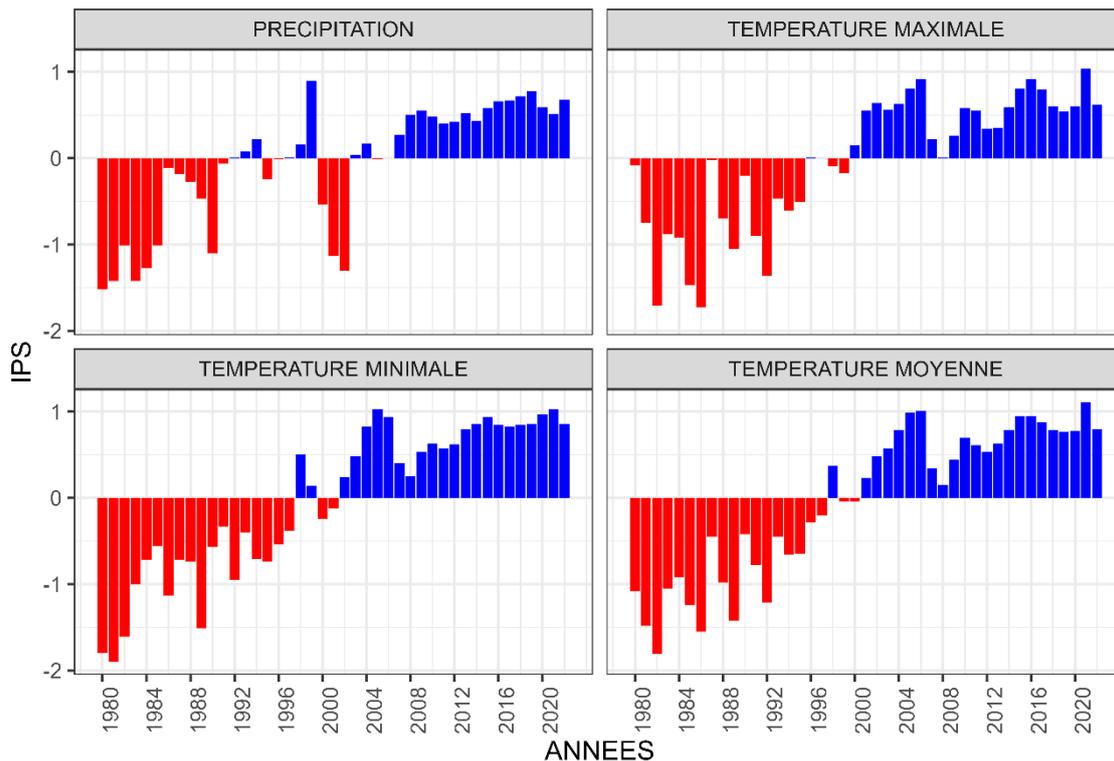


Figure 4 : Indice de précipitation standardisé 1980 à 2022 de la région du centre ouest pour les précipitations et les températures

### 1.1.2. Les projections

Ce Plan Régional d'Adaptation considère deux scénarii de changement climatique - à savoir les *Shared Socioeconomic Pathways* (SSPs ; intermédiaire : SSP2-4.5 et pessimiste : SSP5-8.5) - et deux périodes futures (2036-2065 : futur moyen ; 2071-2100 : futur lointain) sur la période de référence de 1985 à 2014 (Yonaba et al., 2023). D'une façon générale, les observations du climat dans la région du Centre-Ouest révèlent une tendance des cumuls pluviométrique à la hausse. Les années futures présentent une augmentation des précipitations de l'ordre de 10 à 70%. L'augmentation est plus prononcée à la fin du siècle et dans le scénario à fortes émissions (SSP5-8.5). Ce scénario montre une augmentation de plus de 20% des précipitations pour la période 2071-2100. Le nombre de jours de pluie n'évoluera pratiquement pas, mais les quantités de pluie seront plus importantes dans le futur. En outre, les quantités de précipitations enregistrées sur 5 jours consécutifs pouvant atteindre 230 mm pourraient doubler dans les années à venir, occasionnant des inondations.

La région Centre-Ouest pourrait connaître un début précoce de saison des pluies (troisième décennie du mois de mai) selon le scénario intermédiaire. Dans le cas du scénario pessimiste, les

débuts des saisons pluvieuses seront tardifs, allant de la première à la deuxième décade du mois de juin. Les modèles prévoient une augmentation de la durée de la saison pluvieuse dans les horizons de futur proche et de futur lointain. Les poches de sécheresses consécutives d'une semaine pourraient évoluer d'une moyenne de 2 à 3 dans les années à venir dans le cadre du scénario intermédiaire. Il n'y aura pratiquement pas d'évolution dans le cadre du scénario pessimiste. Les températures minimales et maximales augmenteront dans le futur, avec pour conséquence une augmentation de l'évaporation des plans et cours d'eau pouvant atteindre 15% comparativement à la période historique. Concernant l'évapotranspiration, une variation entre -7 et 16 % comparativement à la période des observations est projetée. Les projections actuelles relatives aux ressources en eau dans la région du Centre Ouest confirment une incertitude liée à la disponibilité hydrique quelque que soit le scénario d'émissions considéré, en raison d'une probable augmentation de l'évapotranspiration. De ce fait, compte tenu de la nature transversale de la ressource en eau, l'ensemble des autres secteurs, en particulier l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sécurité alimentaire, l'énergie et la santé, subiront également les incidences néfastes de la pénurie d'eau.

Tableau 1 : Indicateurs climatiques. Ce tableau résume les indicateurs climatiques simulés sur la période historique (1985 à 2014) et sur le futur moyen (2036-2065) et lointain (2071-2100) selon les deux scénarii retenus. Les indicateurs climatiques sont évalués en tenant compte des valeurs moyennes sur les 3 stations. Ainsi, les valeurs min et max de la série des données moyennes sont retenues pour indiquer la plage d'évolution des valeurs.

Indicateurs climatiques	Historique (1985-2014)	Futur Moyen (2036-2065) SSP2-4.5	Futur lointain (2071-2100) SSP2-4.5	Futur Moyen (2036-2065) SSP5-8.5	Futur lointain (2071-2100) SSP5-8.5
Précipitation moyenne annuelle (mm)	517 à 1394	590 à 1807 <i>+ 15 à 30%</i>	570 à 1814 <i>+ 10 à 30%</i>	550 à 1786 <i>+ 6 à 28%</i>	634 à 2406 <i>+ 20 à 70%</i>
Quantité de précipitations la plus élevée sur 5 jours consécutifs (mm)	67 à 231	72 à 316	74 à 382	70 à 878	65 à 629
Nombre de jours de pluie > 1mm	44 à 86	42 à 85	45 à 80	37 à 88	41 à 79
Nombre de jours de pluie > 20 mm	7 à 30	9 à 32	8 à 31	10 à 34	8 à 30
Nombre de jours secs consécutifs de plus de 1 semaine	Min : 0 Max : 7 Moy : 2	Min : 0 Max : 8 Moy : 2.5	Min : 0 Max : 8 Moy : 2.7	Min : 0 Max : 6 Moy : 2.1	Min : 0 Max : 6 Moy : 2.1
Nombre de jours secs consécutifs de plus de 2 semaines	Min : 0 Max : 2 Moy : 0.27	Min : 0 Max : 2 Moy : 0.29	Min : 0 Max : 2 Moy : 0.36	Min : 0 Max : 1 Moy : 0.17	Min : 0 Max : 2 Moy : 0.21
Débuts des saisons	29 mai au 21 juin	27 mai au 10 juin	21 mai au 20 juin	02 au 23 juin	03 au 18 juin
Fins des saisons	28 octobre au 4 novembre	26 octobre au 08 novembre	27 octobre 06 novembre	23 octobre au 03 novembre	28 octobre au 05 novembre
Durées des saisons (jours)	128 à 158	140 à 159	129 à 169	122 à 153	132 à 154
Température moyenne max (°C)	33 à 36,7	34.8 à 38.8 <i>5.5 à 6%</i>	35.5 à 39.5 <i>7.5 à 8%</i>	35.2 à 39.2 <i>6.6 à 8%</i>	36.8 à 43 <i>11.5 à 18%</i>
Températures moyenne min (°C)	20.5 à 23.8	21,7 à 26,3 <i>6 à 10%</i>	22,5 à 26,8 <i>10 à 13%</i>	22,5 à 27 <i>10 à 14%</i>	23,6 à 31,3 <i>15 à 30%</i>
Valeur moyenne annuelle de l'ETP (mm)	1400 à 1735	1362 à 1824 <i>- 3 à 5%</i>	1420 à 1849 <i>+ 1 à 6%</i>	1325 à 1827 <i>- 5 à 5%</i>	1493 à 2006 <i>- 7 à 16%</i>

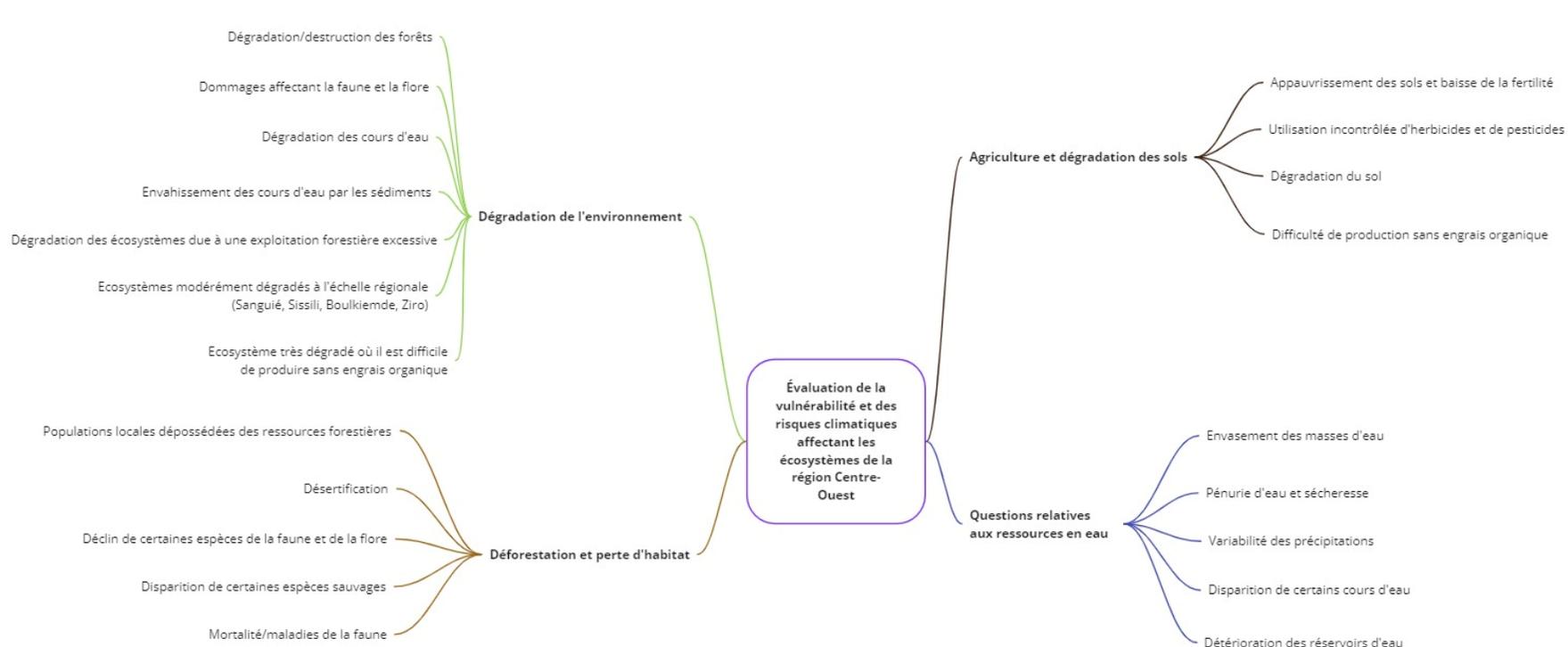
## 2.1.2. Vulnérabilité au changement climatique et impacts potentiels

La revue de la littérature et les résultats des *focus groups* menés à Koudougou (4 août 2023) dans le cadre du premier atelier de consultation des acteurs régionaux et locaux de la région Centre-Ouest ont permis de montrer que les éléments qui caractérisent la vulnérabilité et les risques climatiques affectant les écosystèmes de la région du Centre-Ouest peuvent être regroupés en quatre grandes catégories comme le synthétise la figure 6.

- **1. La dégradation de l'environnement** (*l'ensemble des participants aux groupes de discussion ont mentionné des problématiques directement liées à la dégradation des écosystèmes*)
  - Qui se traduit par une dégradation des écosystèmes due à une exploitation forestière excessive, des dommages affectant la faune et la flore, une dégradation de cours d'eau envahis par les sédiments, des écosystèmes modérément dégradés à l'échelle régionale (Sanguié, Sissili, Boulkiemde, Ziro) où il est difficile de produire sans engrais organique ainsi que des phénomènes de pollution environnementale, d'orpillage et de défrichage incontrôlé (SP/CNDD, 2017 ; Bohbot, 2017).
- **2. La déforestation et la perte d'habitat** (*49% des participants aux focus groups ont fait mention de cette problématique*)
  - Qui se manifeste par des populations locales dépossédées des ressources forestières, une évolution régressive du couvert végétal de la forêt de Siglé, un phénomène de désertification causant le déclin de certaines espèces de la faune et de la flore, la disparition de certaines espèces sauvages ainsi qu'une mortalité accrue de la faune (Tiamiyu et al., 2023).
- **3. L'agriculture et la dégradation des sols** (*13% des participants aux focus groups ont fait mention de cette problématique*)
  - Qui est associée à un appauvrissement des sols et une baisse de leur fertilité, une utilisation incontrôlée d'herbicides et de pesticides ainsi qu'à la difficulté de produire sans avoir recours à de l'engrais organique. (Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, 2019 et 2021)
- **4. Les problématiques relatives aux ressources en eau** (*26% des participants aux focus groups ont fait mention de la problématique de la dégradation des ressources en eau et 10% ont mentionné la thématique de la sécheresse*)
  - Qui incluent la pénurie en eau et les épisodes de sécheresse, la variabilité des précipitations, l'envasement et la détérioration des plans d'eau et la disparition de certains cours d'eau. On note une érosion hydrique (Programme national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PNGIRE) 2016-2030)

Par ailleurs, l'évaluation des risques et vulnérabilités a permis d'identifier les secteurs économiques (Tableau 2) et de développement (Tableau 3) les plus affectés par les conséquences des changements climatiques, ainsi que les facteurs qui contribuent à leur vulnérabilité et les manifestations qui en résultent.

**Figure 5** Evaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques affectant les écosystèmes de la région Centre Ouest



**Tableau 2:** Impacts potentiels des risques climatiques pour les secteurs économiques les plus vulnérables

Activités économiques	Vulnérabilités : manifestations et effets	Facteurs de vulnérabilité
Agriculture vivrière et agriculture de rente	Diminution des rendements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse des températures</li> <li>- Inégale répartition spatiale et temporelle de la pluviométrie</li> <li>- Effets accrus des ravageurs</li> </ul>
Elevage	Réduction de la production de la viande et du lait	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse des températures</li> <li>- Alimentation peu nutritive et insuffisante</li> <li>- Exposition des troupeaux à des maladies</li> <li>- Régression du niveau des piézomètres.</li> </ul>
Pêche	Diminution de l'abondance des prises et de la diversité des espèces pêchées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet de la hausse des températures sur la biodiversité abritée par les milieux aquatiques</li> </ul>
Apiculture	Baisse de la production de miel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la population d'abeilles</li> </ul>
Artisanat	Disponibilité réduite des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amenuisement des ressources écologiques</li> </ul>

**Tableau 3:** Les aléas climatiques et les risques associés aux secteurs de développement et aux segments de populations exposés

Secteurs de développement	Aléas climatiques associés	Risques	Groupes sociaux exposés à ces aléas et risques
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sècheresses</li> <li>- Irrégularité de la pluviosité</li> <li>- Vents violents</li> <li>- Températures extrêmes</li> <li>- Inondations fréquentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution régressive du couvert végétal</li> <li>- Tariessement des plans d'eau</li> <li>- Erosion hydrique des terres</li> <li>- Perte de la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes (en particulier celles vivant en milieu rural, les femmes travaillant dans le secteur de l'élevage, les femmes seules avec enfants à charge ainsi que les femmes âgées)</li> <li>- <u>Jeunes</u></li> <li>- Personnes âgées</li> <li>- Personnes à faible revenu et en situation de pauvreté</li> <li>- Personnes déplacées à l'intérieur du pays</li> <li>- Habitants des zones côtières</li> <li>- Populations rurales dont l'activité économique repose sur l'agriculture</li> <li>- Paysans avec une production à petite échelle</li> <li>- Populations en situation de marginalité socio-économique dans les zones urbaines</li> <li>- Personnes vivant dans des régions déjà fragiles sur le plan environnemental</li> </ul>
<b>Ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sècheresses</li> <li>- Irrégularité de la pluviosité</li> <li>- Températures extrêmes</li> <li>- Inondations fréquentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pénurie des ressources en eau</li> <li>- Pollution des eaux souterraines</li> </ul>	
<b>Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture pluviale et irriguée (Productions végétales, y compris fourragères)</li> <li>- Elevage de bovins, caprins et ovins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sècheresses</li> <li>- Irrégularité de la pluviosité</li> <li>- Températures extrêmes</li> <li>- Inondations fréquentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stress hydrique et saison pluviale raccourcie</li> <li>- Diminution de la fertilité des sols</li> <li>- Pertes de rendement</li> <li>- Perte de bétail et destruction des cultures en lien avec les inondations</li> <li>- Érosion hydrique des terres agricoles lors d'épisodes d'inondations</li> <li>- Assèchement des plans d'eau</li> <li>- Perte de fourrage</li> </ul>	
<b>Énergie (hydroélectricité et énergie solaire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sècheresses</li> <li>- Irrégularité de la pluviosité</li> <li>- Vents violents</li> <li>- Températures extrêmes</li> <li>- Inondations fréquentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Érosion et envasement des barrages &amp; débordement des retenues d'eau</li> </ul>	

<b>Santé (humaine et animale)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sècheresses</li> <li>- Irrégularité de la pluviosité</li> <li>- Températures extrêmes</li> <li>- Inondations fréquentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stress thermique et maladies des animaux d'élevage</li> <li>- Pénurie en eau et risque d'épidémie par consommation d'eau contaminée</li> <li>- Propagation de maladies épidémiques</li> <li>- Augmentation des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques</li> <li>- Famine</li> </ul>	
<b>Infrastructures, habitat et équipements socio-collectifs (écoles, hôpitaux, marchés, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sècheresses</li> <li>- Irrégularité de la pluviosité</li> <li>- Vents violents</li> <li>- Températures extrêmes</li> <li>- Inondations fréquentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations des habitats, des centres de santé, des écoles et marchés</li> <li>- Augmentation des températures</li> <li>- Axes de communication et de transport endommagés ou inaccessibles</li> </ul>	

Le rapport d'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques identifie également les groupes de population les plus exposés aux conséquences négatives du changements climatiques.

La région du Centre-Ouest figure parmi les trois régions les plus pauvres du Burkina Faso, abritant 51% de la population nationale en situation de pauvreté selon l'INSD (2015), catégorie de population qui est aussi hautement exposée aux effets néfastes des changements climatiques. Les groupes sociaux évoluant dans des contextes de vulnérabilité climatique marquée incluent les populations à faible revenu, mais aussi les populations rurales dont l'activité économique repose sur l'agriculture, les paysans à petites productions, les populations en situation de marginalité socio-économique dans les zones urbaines, les habitants des zones côtières, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les personnes âgées, ainsi que les personnes vivant dans des régions déjà fragiles sur le plan environnemental.

Le changement climatique affecte par ailleurs de manière différenciée les hommes et les femmes, amplifiant l'exposition des femmes à ses conséquences (en particulier celles vivant en milieu rural, les femmes travaillant dans le secteur de l'élevage, les femmes seules avec enfants à charge ainsi que les femmes âgées) et impactant significativement leurs moyens de subsistance. La dégradation des ressources naturelles liée au changement climatique a des répercussions plus sévères sur les moyens d'existence des femmes, au vu de leur dépendance accrue à ces ressources dans le contexte du Centre-Ouest. Les parcelles cultivées par les femmes sont en effet plus exposées aux effets des changements climatiques et de plus faible rendement, tandis que les capacités d'investissement des femmes restent faibles dans la mesure où elles ne sont pas propriétaires des parcelles. Dans le sous-secteur de l'élevage, les femmes assument la responsabilité de la possession des petits ruminants, des porcs, de la volaille, ainsi que du soin des vaches en lactation. Une augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse accentuera la décapitalisation par la vente des caprins et des porcins, tandis que les inondations entraîneront des interruptions temporaires de l'élevage à petite échelle chez les femmes et les jeunes en raison du temps nécessaire pour reconstituer le capital de production. Les femmes pratiquant l'élevage en stabulation seront également désavantagées par le fait que la construction du bâtiment et la possession de la terre reviennent traditionnellement aux hommes.

Les impacts du changement climatique, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et la raréfaction des ressources naturelles, affectent de manière disproportionnée ces groupes en contextes de vulnérabilité, accentuant ainsi les inégalités socio-économiques. Il est essentiel de prendre en compte les conditions sociales, économiques et environnementales de ces groupes dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique pour garantir une réponse efficace et équitable aux défis climatiques.

### **2.1.3. Problématique de développement dans la région du Centre-Ouest**

Dans la région du Centre-Ouest, les conséquences néfastes du changement climatique se manifestent par une sévère dégradation de l'environnement et de l'état des ressources naturelles, couplé à un phénomène de déforestation et de perte d'habitat pour de nombreuses espèces. Abritant les principales forêts (Sissili, Kalio, Laba et Gabio) de la région, la partie Sud du Centre-Ouest est à la fois confrontée à des enjeux démographiques et de conflits d'usage. Son développement dépend par conséquent étroitement des actions entreprises pour réhabiliter

et sauvegarder son patrimoine forestier. (Ministère l'environnement et des ressources halieutiques du Burkina Faso, 2017)

Par ailleurs, les épisodes de sécheresse, de températures extrêmes et la variabilité des précipitations conduisent à une situation de pénurie en matière de disponibilité des ressources en eau, à des inondations plus fréquentes et à la détérioration des plans d'eau. Ces manifestations accentuent particulièrement la diminution de la fertilité des sols dans un contexte où l'agriculture (productions végétale et élevage) constitue la principale activité économique de la population.

En outre, le changement climatique impacte plus sévèrement les moyens d'existence des femmes, au vu de leur dépendance accrue aux ressources écologiques dans la région Centre Ouest. Une asymétrie de genre affectant les femmes travaillant dans le secteur agricole rend par conséquent nécessaire le renforcement de la résilience économique de ces dernières face aux chocs induits par les facteurs climatiques et économiques.

A l'heure actuelle, les enjeux relatifs à l'adaptation ne sont pas intégrés dans les actions de développement planifiées pour la région Centre-Ouest dans le Plan Régional de Développement et le document intitulé « Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040 » où sont recommandées les actions suivantes, sans mention de mesures d'adaptation au changement climatique :

- Le bitumage des axes Sabou-Léo, Koudougou-Yako et Koudougou-Toma-Tougan-frontière du Mali, et de la route reliant Léo à Ouessa et Léo à Pô ;
- La modernisation de l'agriculture et l'intensification de l'élevage ;
- L'appui à l'émergence de filières de compétitivité (à travers l'agrobusiness appliqué aux céréales et aux tubercules au Sud (Ziro et Sissili). Les filières mentionnées incluent : le coton / le textile / l'huilerie autour de SOFITEX ; la spiruline ; l'exploitation minière, avec Perkoa et d'autres sites répertoriés ; les cultures maraichères ; le karité et miel ; l'élevage (porcins et volailles) ; le pôle commercial avec la présence d'entreprises commerciales et du chemin de fer ; la bière de mil (dolo). (Ministère l'environnement et des ressources halieutiques du Burkina Faso, 2017)

Par conséquent, il est nécessaire que le PRA établi pour la région Centre-Ouest en 2024 définisse un cadre de mise en œuvre répondant à cette problématique de développement et repose sur une stratégie alignée avec les impératifs de l'adaptation propres à la région. Il est également essentiel d'harmoniser les Plans Communaux de Développement existants dans les 34 communes de la région avec les enjeux de l'adaptation. Dans la région Centre-Ouest, l'intégration de l'adaptation dans les actions de développement implique principalement d'agir contre l'insécurité alimentaire en valorisant une agriculture durable, équitable et résiliente, de renforcer la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine forestier, d'accroître la résilience des secteurs de production face au changement climatique et de consolider les capacités des groupes sociaux en situation de vulnérabilité climatique, en tenant compte des inégalités de genre. Pour répondre de façon optimale aux enjeux régionaux de développement, il est également essentiel d'intégrer pleinement l'adaptation au changement climatique au sein des politiques sectorielles déjà en place dans la région.

## **3. LE PLAN REGIONAL D'ADAPTATION**

### **3.1 Vision et orientations stratégiques**

#### **3.1.1. Vision**

Le Plan Régional d'Adaptation vise à orienter la région Centre-Ouest vers une résilience écologique et économique d'ici 2050, grâce à des mesures d'adaptation inclusives intégrant une prise en compte systématique des inégalités de genre. Il prévoit également un renforcement significatif des capacités pour encourager l'engagement des acteurs publics et économiques dans le processus d'adaptation.

#### **3.1.1. Objectifs**

Le principal objectif du PRA de la région Centre-Ouest concerne la planification des actions visant à réduire la vulnérabilité climatique des populations et des écosystèmes locaux, tout en renforçant leur capacité adaptative face aux risques climatiques présents et projetés.

Le PRA vise la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer la résilience des services écosystémiques, en particulier des milieux d'eau douce et des forêts, ainsi que des populations locales et des secteurs de production tels que l'agriculture et l'élevage, afin de promouvoir des systèmes alimentaires durables face aux risques climatiques.
- Impliquer activement les acteurs économiques et publics dans les initiatives d'adaptation, en intégrant les enjeux climatiques dans leurs agendas et dans les cadres stratégiques sectoriels existants, selon une approche intégrée et multisectorielle.
- Prévenir la reproduction des inégalités sociales, notamment celles liées au genre, dans les actions d'adaptation au changement climatique.

#### **3.1.2. Axes stratégiques et effets attendus**

Le tableau 3 ci-dessous présente les trois axes stratégiques structurant le PRA de la région du Centre-Ouest, et détaille les résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre de chaque axe. L'axe 1 vise à renforcer le système de gouvernance et les capacités opérationnelles en matière d'adaptation à l'échelle de la région. L'axe 2 se concentre sur le renforcement de la résilience des secteurs de production, tandis que l'axe 3 met l'accent sur l'intégration de mesures favorisant l'inclusion socio-économique dans la planification de l'adaptation.

**Tableau 4 : Axes stratégiques du PRA de la région du Centre-Ouest et effets attendus**

Axes stratégiques	Effets attendus
<b>Axe 1 : Développement du système de gouvernance et des capacités opérationnelles en matière d'adaptation à l'échelle de la région</b>	1.1. Les parties prenantes et les acteurs locaux sont informés des objectifs PRA ainsi que de leur rôle dans sa mise en œuvre, et elles constatent une amélioration significative de leurs capacités pour contribuer à sa réalisation.
	1.2. Les parties prenantes sont mieux outillées pour intégrer l'adaptation dans la budgétisation.
	1.3. Directement impliqués dans l'adaptation, les acteurs économiques et les acteurs publics intègrent les problématiques climatiques aux stratégies sectorielles existantes.
	1.4. Un système de suivi-évaluation est mis en place pour mesurer les effets du PRA.
<b>Axe 2 : Amélioration de la résilience des secteurs de production</b>	2.1. La résilience accrue du secteur agricole (production végétale et élevage) renforce la sécurité alimentaire dans la région.
	2.2. Une gestion durable des forêts est assurée pour qu'elles continuent à apporter une contribution vitale aux populations et aux écosystèmes.
	2.3. Une gestion résiliente et concertée de l'eau permet de faire face à la rareté de cette ressource.
<b>Axe 3 : Intégration de mesures d'inclusion socio-économique dans la planification de d'adaptation</b>	3.1. Les moyens de subsistance de la population reposent sur des systèmes de productions durables et diversifiés.
	3.2. Les besoins spécifiques des groupes en situation de vulnérabilité climatique et d'exclusion sociale sont pris en compte dans la mise en œuvre des mesures et des options d'adaptation.
	3.3. La participation active des femmes dans la planification de l'adaptation au changement climatique permet de garantir une considération appropriée des défis spécifiques qu'elles rencontrent.

### 3.1.3. Intégrer une approche sensible au genre dans le PRA

Il s'agit de garantir une prise en compte efficace et systématique du genre dans la mise en œuvre du PRA, au regard d'une exposition des femmes au changement climatique plus élevée. Le Plan Régional d'Adaptation intègre l'amélioration de la capacité de résilience des femmes et des groupes vulnérables à travers la mise en œuvre de formations et en visant à faciliter l'accès de ces dernières à des activités économiques rémunératrices. Spécifiquement, pour réduire les facteurs de vulnérabilité, il est question de :

- Renforcer les capacités des femmes dans l'adoption de bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, telles que la cueillette durable, la préservation et la

valorisation des espèces pourvoyeuses, ainsi que la régénération naturelle assistée), en favorisant leur organisation en associations et groupements économiques.

- Améliorer l'accessibilité des femmes et des groupes vulnérables aux ressources naturelles (eau, ressources forestières parmi lesquelles les produits forestiers non ligneux, etc.) ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus en faveur des femmes et des groupes vulnérables.

Dans le domaine du genre, les mesures d'adaptation à mettre en œuvre et leurs effets attendus sont décrits ci-dessous :

**Tableau 5** : Synthèse des mesures d'adaptation et de leurs impacts sur les dynamiques de genre

Risque climatiques	Mesures d'adaptation		Description	Impacts attendus	Echéancier
<b>Inondation</b>	<b>Physique</b>	Réaliser des infrastructures socioéconomiques résilientes aux inondations au profit des associations et des GIE de femmes et de groupes vulnérables	La construction de marchés, de pistes, de magasins résilients aux inondations permettra aux associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables de continuer à réaliser leurs activités en cas d'inondations	Les impacts sont positifs dans le sens qu'ils vont permettre aux associations et GIE de femmes et des groupes vulnérable de continuer à mener leurs activités	Long-terme
	<b>Stratégique</b>	Elaborer un plan de renforcement de la résilience des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables	Les membres des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables recevront une formation adéquate sur les mesures à prendre en cas d'inondation	Les connaissances acquises leur permettront de prévenir les effets néfastes des inondations	Court-terme
	<b>Institutionnel</b>	Intégrer une ligne budgétaire pour le financement des mesures de résilience des membres des associations et GIE de femmes et des groupe vulnérables en cas d'inondation	Les initiatives de résilience aux effets néfastes des inondations seront soutenues pour permettre la concrétisation de leur mise en œuvre	On observera une mise en œuvre effective des initiatives d'adaptation conduites par les membres d'associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables	Court-terme
<b>Sècheresse</b>	<b>Physique</b>	Construire des infrastructures hydrauliques (barrages, boulis, forages, etc.)	Les associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables pratiquent en général des activités de maraichage (cultures de contre-saison)	Cette pratique va leur permettre de produire en période de manque d'eau et de booster les économies locales	Long-terme

Risque climatiques	Mesures d'adaptation		Description	Impacts attendus	Echéancier
	<b>Stratégique</b>	Promouvoir des plans de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'adaptation au CC	La vulgarisation des outils et mesures d'adaptation au CC augmentera le niveau de résilience des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables	Les associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables identifieront les solutions requises pour continuer à mener les activités.	Court-terme
	<b>Institutionnel</b>	Prendre en compte dans les prévisions budgétaires de l'Etat ou des communes la thématique Genre	La disponibilité de ressources financières permettra d'agir en temps opportun.	Les revenus issus des activités génératrices de revenus des associations et GIE des femmes et des groupes vulnérables connaîtront une amélioration.	Court-terme
<b>Fortes chaleurs</b>	<b>Physique</b>	Réaliser des reboisements pour l'ombrage	La disponibilité d'ombrage pour les membres des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables leur permettra de continuer leurs activités dans de meilleures conditions thermiques.	La santé des membres des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables sera davantage préservée.	Long-terme
	<b>Stratégique</b>	Elaborer une notice d'information sur les méfaits des fortes chaleurs à destination des femmes et des groupes vulnérables	Sensibilisation aux risques liés aux fortes chaleurs	La santé des femmes et des groupes vulnérables et des activités génératrices de revenus (AGR) sera davantage préservée.	Court-terme
	<b>Institutionnel</b>	Instituer un suivi des activités des membres des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables	Un suivi des conditions de travail des membres des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables dans le contexte du changement climatique sera réalisé.	Les membres des associations et GIE de femmes et de groupes vulnérables seront moins vulnérables aux maladies liées aux fortes chaleurs	Court-terme

### 3.1.4. Synergie du PRA avec les orientations nationales et internationales

La planification de l'adaptation au changement climatique s'appuie au niveau national sur la mise en œuvre du PNA (Groupe d'experts des pays les moins avancés, 2012) et, au niveau régional, sur celle du PRA. L'implémentation de l'adaptation au changement climatique intègre par exemple, la prise en compte des effets du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation des actions de développement socioéconomique aux échelles régionale et locale (Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable, 2022). L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification vise à garantir que les secteurs du développement puissent maintenir leurs fonctions essentielles et à assurer la continuité de leurs services de manière soutenable face aux défis du changement climatique. En outre, il est capital d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les différentes étapes du cycle d'élaboration des politiques de développement, c'est-à-dire lors de leur formulation, de leur planification, au cours de la phase d'attribution des ressources nécessaires à leur mise en œuvre et lors de leur implémentation (MERH, 2015).

A l'échelle de la région Centre-Ouest, il est donc nécessaire de disposer d'une méthodologie visant la relecture des politiques et plans de développement tels que le PRD et les PCD, en vue d'intégrer l'adaptation au changement climatique à la planification des actions de développement. Le PRD de la région Centre-Ouest prévoit la réalisation d'un Plan Climat, ce qui constitue une porte d'entrée pour l'intégration de l'adaptation dans la planification du PRD. Le PRA pourrait constituer l'instrument d'opérationnalisation de ce Plan Climat.

A l'échelle nationale, l'intégration du changement climatique - englobant les aspects d'adaptation et d'atténuation - au processus de planification du développement représente un défi global qui impacte particulièrement le Burkina Faso. Cela nécessite une approche proactive s'appuyant sur une volonté politique forte. En effet, la prise en compte du changement climatique dans la planification est une préoccupation faisant l'objet d'un consensus depuis le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg qui s'est tenu en 2002, mais dont la mise en œuvre effective nécessite une amélioration de l'intégration de l'adaptation à la planification dans le contexte de la région Centre-Ouest. La mise en œuvre de l'adaptation à l'échelle régionale nécessite:

- D'intégrer l'adaptation au changement climatique à la planification et la programmation du développement ;
- D'intégrer la prise en compte des effets du changement climatique dans la budgétisation régionale, en anticipant les coûts de la mise en œuvre des options d'adaptation au changement climatique prévue par les stratégies, programmes et projets régionaux.

#### *Intégration de l'adaptation au changement climatique à la planification et à la programmation*

Le processus d'intégration des options d'adaptation au changement climatique dans les politiques, les stratégies, les plans, les programmes et les projets de développement exige en premier lieu d'identifier des points d'entrée et des « fenêtres d'opportunités » adéquates.

Les principaux points d'entrée pour intégrer l'adaptation dans le cycle des politiques, stratégies, plans, programmes et projets sont les suivants :

- i. La **planification** : Transformation des enjeux et défis en orientations stratégiques et en axes stratégiques, des problématiques rencontrées en objectifs globaux et des problèmes

- spécifiques identifiés en objectifs spécifiques et en actions stratégiques produisant des résultats mesurables ;
- ii. La **programmation** : Déclinaison des actions afférentes à chaque programme/projet, y compris des activités liées au climat et projection des cibles des résultats sur des périodes définies ;
  - iii. La **budgetisation** : Allocation de ressources aux activités prévues (voir point ci-dessous).

### *Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la budgetisation*

La prise en compte des effets du changement climatique dans la budgetisation liée à la planification régionale est nécessaire pour permettre la mise en œuvre des options d'adaptation au changement climatique prévue par les stratégies, programmes et projets. Ainsi, il est essentiel de garantir que les clés de répartition budgétaire retenues facilitent la mise en œuvre des orientations stratégiques découlant des documents de planification régionale en lien avec le changement climatique.

L'intégration des options d'adaptation au processus d'élaboration budgétaire nécessite la maîtrise approfondie des étapes de ce processus, ainsi que l'identification des points d'entrée - ministères et structures décentralisées - pouvant contribuer à la concrétisation de cette démarche. Cela requiert de dresser une liste des opérations nécessaires à l'accomplissement de chaque option d'adaptation retenue dans le système de planification stratégique du développement, d'estimer les délais de réalisation et d'évaluer les coûts afférents, en vue de leur incorporation dans les instruments de programmation, de budgetisation et de Suivi-Evaluation.

Pour une intégration cohérente de l'adaptation aux documents de planification, un [guide pratique relatif à la planification de l'adaptation au changement climatique à l'échelle régionale](#) a été élaboré pour orienter les parties prenantes dans la mise en œuvre du processus, tandis que la mise en place d'un Comité national « Changement climatique » sera essentiel pour assurer son pilotage.

En ce qui concerne l'alignement du PRA de la région Centre-Ouest avec les lignes directrices internationales en matière d'adaptation, il convient de souligner qu'il contribue directement à la mise en œuvre des conventions de Rio (Désertification, Biodiversité, Climat) au niveau régional.

### **3.1.5. Principes directeurs du PRA**

Les principes directeurs du PRA de la région du Centre-Ouest se fondent essentiellement sur les principes définis par le PNA. Ils visent à garantir la durabilité des interventions prévues par le Plan ainsi que son appropriation par les parties prenantes régionales et locales (Ministère l'environnement et des ressources halieutiques du Burkina Faso, 2015). Ils comprennent :

**La participation** : La mise en œuvre effective du PRA nécessite la participation des divers acteurs de la quadruple hélice représentant l'ensemble des secteurs de la société pour assurer une gouvernance démocratique de l'adaptation à l'échelle régionale.

**La cohérence des interventions :** La mise en œuvre des actions prévues par le PRA requiert un travail de coordination visant à assurer leur cohérence et garantissant des modalités d'intervention efficaces et des résultats probants, alignés sur les priorités de développement définies au niveau national.

**La responsabilisation des acteurs :** La responsabilisation des acteurs est favorisée par l'adoption d'une approche participative visant à renforcer l'appropriation du PRA par l'ensemble des acteurs locaux. Ces derniers ont d'abord été consultés durant sa phase de conception et sont ensuite partie prenante de la transformation des pratiques nécessaire à la mise en œuvre du Plan.

**Egalité de genre dans l'adaptation :** Le PRA tient compte des conséquences différenciées du changement climatique sur les hommes et les femmes et de l'exposition amplifiée des femmes à ses conséquences, impactant significativement leurs moyens de subsistance.

**L'équité :** Les répercussions des changements climatiques impactent de manière disproportionnée certains groupes sociaux, exacerbant ainsi les inégalités socio-économiques. Il est impératif d'inclure ces populations dans la conception et la réalisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer une réponse juste et équitable face aux défis climatiques.

**Le principe du partenariat :** En alignement avec l'Objectif de Développement Durable 17, il est essentiel d'établir un dialogue entre les représentants de toutes les catégories d'acteurs (centres de recherche, société civile, administration publique, secteur privé) pour assurer la mise en œuvre réussie du PRA. La nécessité de partenariats, notamment entre les acteurs publics et privés, s'étend également à la mobilisation de financements pour les actions du PRA.

**Le principe de subsidiarité :** La compétence est déléguée en priorité à l'échelon décentralisé le plus apte à l'exercer de manière efficace. Ce principe favorise une mise en œuvre plus efficace des mesures d'adaptation, en permettant une prise de décision agile et adaptée aux conditions climatiques et socio-économiques locales et en renforçant ainsi la légitimité et l'appropriation des actions d'adaptation entreprises.

### **3.1. Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement**

Le caractère transversal de la problématique de l'environnement et des changements climatiques est l'une des raisons pour lesquelles il est important de travailler de manière multidisciplinaire et d'intégrer des politiques et mesures d'adaptation ou d'atténuation dans les différents secteurs de développement. Adopter une telle approche permet notamment d'éviter que des mesures d'adaptation ou d'atténuation ciblant un service décentralisé ou un risque particulier ne rendent un autre service plus vulnérable ou n'augmentent un autre risque.

### **Options d'adaptation au changement climatique prioritaires**

Les actions d'adaptation décrites dans les tableaux ci-dessous sont identifiées comme étant cruciales pour renforcer la résilience des populations de la région du Centre-Ouest face à la dégradation des ressources naturelles. Ces options d'adaptation sont élaborées en tenant compte des résultats des groupes de discussion menés en août 2023 et des modélisations climatiques réalisées lors de l'[évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques dans la région](#). Les risques identifiés comprennent notamment les fortes précipitations, les inondations, les périodes de sécheresse, la variabilité des précipitations et l'augmentation de l'évaporation. Ces mesures sont présentées pour les secteurs de la foresterie, de l'eau, de l'agriculture, de la santé et de l'énergie.

**Tableau 6:** Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de la foresterie

Risque climatique	type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
<b>Fortes pluies</b>	Stratégique	Appuyer la gestion durable des ressources forestières par la promotion de la gestion communautaire	Impact positif sur la protection des ressources naturelles contre les inondations	Moyen terme
	Stratégique	Renforcer les capacités des agents techniques et producteurs	Renforcement de la capacité de réaction acteurs de mise en œuvre des actions d'adaptation	Court terme
	Stratégique	Créer des espaces de conservation faunique	Protection de la faune sauvage contre les aléas climatiques	Moyen terme
	Stratégique	Entreprendre un suivi écologique	Production de données scientifiques pour la gestion durable des écosystèmes boisés	Court terme
<b>Poches de sécheresse</b>	Physique	Pratiquer la Régénération Naturelle Assistée	Amélioration de la régénération des espèces ligneuses	Moyen terme
	Physique	Réaliser des pare feu	Protection des forêts contre les feux de brousse	Court terme
	Stratégique	Renforcer les capacités des agents techniques et producteurs	Renforcement de la capacité de réaction acteurs de mise en œuvre des actions d'adaptation	Moyen terme
	Stratégique	Entreprendre un suivi écologique	Production de données scientifiques pour la gestion durable des écosystèmes boisés	Court terme
<b>Inondations</b>	Dégradation des ressources forestières	Créer des jardins nutritifs	Amélioration de l'accès aux produits forestiers non ligneux	Court-terme

Risque climatique	type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
	Stratégique	Renforcer les capacités des agents techniques et producteurs	Renforcement de la Capacité de réaction acteurs de mise en œuvre des actions d'adaptation	Court-terme
<b>Fortes chaleurs</b>	Stratégique	Faire la promotion de l'agroforesterie	Création d'un micro-climat favorable aux animaux, aux plantes et à la population	Court-terme
	Stratégique	Renforcer les capacités des agents techniques et producteurs	Renforcement de la capacité de réaction acteurs de mise en œuvre des actions d'adaptation	Court-terme
	Physique	Créer des forêts villageoises	Amélioration de la production des forêt	Moyen terme
	Stratégique	Promotion de la Coupe sélective du bois	Gestion durable des ressources forestières	Moyen terme
<b>Irrégularités des pluies</b>	Physique	Utiliser des technologies de production et de Conservation des fourrage	Gestion durable des ressources forestières	Moyen terme
	Stratégique	Appuyer la gestion durable des ressources forestières par la promotion de la gestion communautaire	Amélioration de la production des forêt	Court-terme
	Stratégique	Sensibiliser les populations riveraines des forêts sur la protection de l'environnement et les techniques de production	Amélioration de la production des forêt	Court-terme
	Physique	Créer des jardins nutritifs	Amélioration de la production des forêts à travers la baisse de la pression sur la ressource	Moyen terme

Risque climatique	type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
	Physique	Réaliser des pare-feu	Protection des ressources forestières contre les feux de brousse	Court-terme
	Stratégique	Renforcer des capacités des agents techniques et producteurs	Renforcement de la Capacité de réaction acteurs de mise en œuvre des actions d'adaptation	Court-terme
	Stratégique	Utiliser des foyers améliorés	Baisse de la pression sur les ressources forestières	Court-terme
	Stratégique	Promouvoir les Produits Forestiers Non Ligneux	Gestion durable des ressources forestières	Court-terme
	Stratégique	Sécuriser les forêts	Amélioration de la production forestière	Court-terme

**Tableau 7:** Les options d'adaptation prioritaires au niveau des ressources en eau

Risque climatique	Type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
<b>Fortes pluies</b>	Stratégique	Protéger les berges	Gestion durable de la ressource en eau	Court-terme
	Physique	Réhabiliter les ouvrages hydrauliques	Amélioration de l'accessibilité à l'eau	Moyen terme
	Physique	Lutter contre le phénomène d'ensablement des plans d'eaux	Gestion durable de la ressource en eau	Moyen terme
	Physique	Construire et réhabiliter des barrages	Amélioration de l'accessibilité à l'eau	Moyen terme
	Stratégique	Développer la pisciculture	Amélioration de l'accessibilité aux ressources halieutiques	Court-terme
	Physique	Réaliser des ouvrages de collecte d'eaux	Gestion durable de la ressource en eau	Court-terme
<b>Poches de sécheresse</b>	Stratégique	Lutter contre le phénomène d'ensablement des plans d'eaux	Gestion durable de la ressource en eau	Moyen terme
	Stratégique	Règlementer la gestion des plans d'eau	Gestion durable de la ressource en eau	Court terme
<b>Inondations</b>	Stratégique	Protéger les berges	Gestion durable de la ressource en eau	Court-terme

Risque climatique	Type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echeance
	Physique	Rehabiliter les ouvrages hydrauliques	Amélioration de l'accessibilité à l'eau	Moyen terme
	Stratégique	Lutter contre le phénomène d'ensablement des plans d'eaux	Gestion durable de la ressource en eau	Moyen terme
	Physique	Réaliser les ouvrages de collecte d'eaux	Gestion durable de la ressource en eau	Court-terme
<b>Fortes chaleurs</b>	Physique	Créer der barrages	Amélioration de l'accessibilité à l'eau	Moyen terme
	Physique	Réaliser des forages	Amélioration de l'accessibilité à l'eau	Court terme
	Physique	Règlementer la gestion des plans d'eau	Gestion durable de la ressource en eau	Court terme
<b>Irrégularités des pluies</b>	Physique	Réaliser des barrage	Amélioration de l'accessibilité à l'eau	Moyen terme
	Physique	Réaliser des forages	Amélioration de l'accessibilité à l'eau	Court terme
	Physique	Règlementer la gestion des plans d'eau	Gestion durable de la ressource en eau	Court terme

**Tableau 8:** Les options d'adaptation prioritaires pour le secteur de l'agriculture

Risque climatique	Type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
<b>Fortes pluies</b>	Physique	Mettre en place des brises vents et haies vives	Protection des cultures contre les vents violents	Moyen terme
	Physique	Développer l'agriculture hors sol	Amélioration de la production agricole	Moyen terme
	Stratégique	Promouvoir la gestion intégrée des sols	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Aménager des bas-fonds rizicoles	Amélioration de la production agricole	Moyen terme
<b>Poches de sécheresse</b>	Stratégique	Promouvoir la culture des arbres fruitiers	Amélioration de la sécurité alimentaire	Court terme
	Stratégique	Lutter contre l'utilisation des produits chimiques non homologués	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Stratégique	Utiliser les semences améliorées à cycle court	Amélioration de la production agricole	Court terme

Risque climatique	Type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
	Physique	Utiliser les cordons pierreux pour la fixation des sols	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Produire et utiliser la fumure organique pour l'enrichissement des sols	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Stratégique	Promouvoir l'utilisation de Zai, Demi-lunes	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Promouvoir les animaux à cycle de reproduction court	Amélioration de la production agricole	Moyen terme
<b>Inondations</b>	Physique	Utiliser les technologies de CES DRS (Utiliser les zaï et la demi-lune qui génèrent un ruissellement à partir d'une pluie équivalente respectivement à 20 et 50 mm)	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Stratégique	Développer l'agriculture hors sol	Amélioration de la sécurité alimentaire	Court terme
	Physique	Aménager les bas-fonds rizicoles	Amélioration de la production agricole	Moyen terme
<b>Fortes chaleurs</b>	Physique	Créer des zones pastorales	Amélioration de la production animale	Moyen terme
	Physique	Produire et utiliser la fumure organique pour l'enrichissement des sols	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Utiliser des technologies de Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols (CES DRS)	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Développer l'agriculture hors sol	Amélioration de la sécurité alimentaire	Court terme

Risque climatique	Type	Actions d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
	Stratégique	Promouvoir la gestion intégrée des sols	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Promouvoir les animaux à cycle de reproduction court	Amélioration de la production animale	Moyen terme
<b>Irrégularités des pluies</b>	Stratégique	Promouvoir la culture des arbres fruitiers	Amélioration de la sécurité alimentaire	Moyen terme
	Physique	Utiliser les semences améliorées à cycle court	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Produire et utiliser la fumure organique pour l'enrichissement des sols	Amélioration de la production agricole	Court terme
	Physique	Utiliser des technologies de CES DRS	Amélioration de la production agricole	Court terme

**Tableau 9:** Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de la Santé

Risque climatique	Type	Action d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
<b>Poches de sécheresse</b>	Physique	Intégration de solutions d'énergie renouvelable et de gestion durable de l'eau pour garantir un approvisionnement continu en eau	Amélioration de l'accessibilité à l'eau des humains et animaux	Court terme
	Stratégique	Mettre en œuvre des programmes communautaires visant à réduire la vulnérabilité aux impacts du climat, comme les programmes d'accès à l'eau potable	Baisse de la Propagation de maladies épidémiques	Court terme
<b>Inondations</b>	Stratégique	Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour détecter les épidémies de maladies sensibles au climat,	Réduction des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques	Court terme

<b>Risque climatique</b>	<b>Type</b>	<b>Action d'adaptation</b>	<b>Impacts potentiels des actions d'adaptation</b>	<b>Echéance</b>
		telles que le paludisme, la dengue et les maladies diarrhéiques		
	Strategique	Améliorer la collecte et l'analyse des données climatiques et sanitaires pour prévoir les flambées épidémiques	Réduction des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques	Court terme
	Strategique	Sensibiliser les professionnels de santé aux impacts du changement climatique sur la santé publique et aux meilleures pratiques d'adaptation	Baisse de la Propagation de maladies épidémiques	Court terme
<b>Fortes chaleurs</b>	Strategique	Former le personnel de santé à la reconnaissance et à la gestion des maladies liées au climat.	Baisse de la Propagation de maladies épidémiques	Court terme
	Physique	Conception et construction d'établissements de santé capables de résister aux événements climatiques extrêmes, comme les inondations et les tempêtes	Renforcement de la Capacité de réaction acteurs de mise en œuvre des actions d'adaptation	Court terme
	Strategique	Sensibiliser les communautés aux pratiques de prévention des maladies liées au climat et encourager des comportements favorisant la résilience climatique	Baisse de la Propagation de maladies épidémiques	Court terme
	Strategique	Développer et tester régulièrement des plans d'urgence pour faire face aux catastrophes naturelles	Réduction des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques	Court terme
	Physique	Améliorer les capacités logistiques et de coordination des secours pour une réponse rapide et efficace en cas de crise sanitaire	Baisse de la Propagation de maladies épidémiques	Court terme
<b>Irrégularités des pluies</b>	Physique	Intégration de solutions d'énergie renouvelable et de gestion durable de l'eau pour garantir un approvisionnement continu en eau	Amélioration de l'accessibilité à l'eau des humains et animaux	Court terme

Risque climatique	Type	Action d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
	Stratégique	Développer et tester régulièrement des plans d'urgence pour faire face aux catastrophes naturelles	Baisse de la Propagation de maladies épidémiques	Court terme

**Tableau 10:** Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de l'Energie

Risque climatique	Type	Action d'adaptation	Impacts potentiels des actions d'adaptation	Echéance
<b>Fortes pluies</b>	Physique	Utiliser les biodigesteurs	Réduction des coupes de bois	Court terme
	Stratégique	Promouvoir la Coupe sélective du bois	Protection des ressources végétales	Court terme
	Physique	Utiliser des foyers améliorés	Réduction de la consommation de bois de feu	Court terme
<b>Fortes chaleurs</b>	Physique	Intégration de solutions d'énergie renouvelable pour garantir un approvisionnement continu en énergie	Protection des ressources végétales	Court terme
	Stratégique	Sensibiliser les communautés aux pratiques favorisant l'économie d'énergie.	Amélioration des capacités d'adaptations des populations	Court terme

### 3.2. Actions et projets prioritaires du PRA

Les actions prioritaires et les projets potentiels pourraient être menés suivant 3 principaux axes, à savoir la gouvernance, l'amélioration de la résilience des secteurs de production et l'amélioration de la prise en compte du genre. Chaque axe se décline en effets attendus et projets pertinents (tableau 10).

**Tableau 11** : Actions d'adaptation à mettre en œuvre dans le cadre du PRA du Centre-Ouest

EFFETS ATTENDUS	ACTIONS ET PROJETS
<b>Axe 1 : Gouvernance dans la mise en œuvre du PRA</b>	
EA.1.1 : Une bonne gouvernance du PRA est assurée	Adoption du document du PRA par l'instance régionale (la délégation spéciale régionale)
	Vulgariser le PRA à travers la sensibilisation des parties prenantes au niveau régional
	Réaliser une évaluation de l'exécution du PRA
EA.1.2 : Les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du PRA sont renforcées	Renforcer les capacités des acteurs régionaux sur les bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation
	Renforcer les capacités des acteurs sur la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PRA
<b>Axe 2 : Amélioration de la résilience des secteurs de production</b>	
EA.2.1 : La résilience du secteur de l'Agriculture est améliorée	Renforcer les capacités des producteurs agricoles dans l'adoption de techniques climato-intelligentes (CES/DRS)
	Doter les agriculteurs de semences améliorées à haut rendement agricole et résistantes aux risques climatiques
	Promouvoir l'assurance agricole par la subvention
	Aménager des bas-fonds pour l'agriculture
	Former les producteurs à la pratique de l'agriculture hors sol
	Renforcer les capacités des éleveurs dans l'adoption de techniques de conservation de fourrage
	Créer des zones pastorales dans la région
EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée	Protéger les berges des plans d'eau
	Réaliser des ouvrages d'hydrauliques au niveau des villages
	Réhabiliter les barrages pour une meilleure gestion de l'eau
	Lutter contre le phénomène d'ensablement des plans d'eaux
EA.2.3 : La résilience du secteur de l'énergie est améliorée	Règlementer la gestion des plans d'eau
	Faire la promotion de l'utilisation du biodigesteur
EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée	Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés
	Restaurer les terres dégradées dans la région
	Renforcer les capacités locales pour une gestion durable des aires protégées
	Aménager des points d'eau pour la faune dans les aires protégées
	Reboiser les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique

EFFETS ATTENDUS	ACTIONS ET PROJETS
<b>Axe 3 : Renforcement du capital humain et de la protection sociale</b>	
EA.3.1 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus	Renforcer les capacités des OSC féminines et des OSC des personnes à mobilité réduite sur le changement climatique
	Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration du genre et d'inclusion sociale pour une transparence climatique accrue
	Renforcer les capacités des personnes déplacées internes en matière d'adaptation
EA.3.2 : La résilience du secteur de la Santé est renforcée	Former le personnel de santé à la reconnaissance et à la gestion des maladies liées au climat
	Améliorer la collecte et l'analyse des données climatiques et sanitaires pour prévoir les occurrences épidémiques
	Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour détecter les épidémies de maladies liées aux conditions climatiques, telles que le paludisme, la dengue et les maladies diarrhéiques
	Conception et construction d'établissements de santé capables de résister aux événements climatiques extrêmes, comme les inondations et les tempêtes

### 3.3. Plan de réalisation

Il est prévu que le PRA de la région Centre-Ouest soit mis en œuvre sur la période allant de 2025 à 2030. Le plan de mise en œuvre des actions prioritaires est présenté dans le tableau 12 ci-dessous.

**Tableau 12:** Plan de mise en œuvre des actions prioritaires du PRA de la région Centre Ouest

Axes-OS-Résultats-Activités	Lieu	Indicateur	Cible	Programmation physique						Partenaire impliqués
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	
<b>Axe 1 : Gouvernance dans la mise en œuvre du PRA</b>										
<b>EA 1.1 : Une bonne gouvernance du PRA est assurée</b>										

Axes-OS-Résultats-Activités	Lieu	Indicateur	Cible	Programmation physique						Partenaire impliqués
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A1.1.1 : Adoption du document du PRA par l'instance régionale (la délégation spéciale régionale)	Chef-lieu de la région	Session	01	01	0	0	0	0	0	1-CR 2-C 3-SDE
A1.1.2 : Vulgariser le PRA à travers la sensibilisation des parties prenantes au niveau régional	Toutes les 4 provinces	Nombre de session	04	02	02	0	0	0	0	
A1.1.3 : Réaliser une évaluation de l'exécution du PRA	Toutes les 4 provinces	Nombre de sorties	08	04	0	0	04	0	0	
<b>EA.1.2 : Les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du PRA sont renforcées</b>										
A1.2.1 : Renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de bonnes pratiques de Suivi-Evaluation	Au niveau des communes	Nombre de session	02	01	0	01	0	0	0	1-SDE 2-PTF 3-CR 4-C
A1.2.2 : Renforcer les capacités des acteurs concernant la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PRA	Toutes les 4 provinces	Nombre de session	02	01	01	0	0	0	0	
<b>Axe 2 : Amélioration de la résilience des secteurs de production</b>										
<b>EA.2.1 : La résilience du secteur de l'Agriculture est améliorée</b>										
A 2.1.1 : Renforcer les capacités des producteurs dans l'adoption de techniques climato-intelligentes (CES/DRS)	Au niveau des communes	Nombre de session	04	04	0	0	0	0	0	1-SDE 2-PTF 3-CR 4-C
A 2.1.2 : Doter les agriculteurs de semences améliorées à haut rendement agricole et résistantes aux risques climatiques	Au niveau des communes	Tonnes de semence	300	50	50	50	50	50	50	

Axes-OS-Résultats-Activités	Lieu	Indicateur	Cible	Programmation physique						Partenaire impliqués
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A 2.1.3 : Promouvoir l'assurance agricole par la subvention	Au niveau des communes	Nombre d'assurés	50000	10000	10000	10000	10000	10000	0	
A 2.1.4 : Aménager des bas-fonds pour l'agriculture	Au niveau des communes	Nombre de Basfonds	40	10	10	10	10	0	0	
A 2.1.5 : Former les producteurs agricoles dans la pratique de l'agriculture hors sol	Au niveau des communes	Nombre de sessions	08	02	02	02	02	0	0	
A 2.1.6 : Renforcer les capacités des éleveurs en techniques de conservation de fourrage	Au niveau des communes	Nombre de sessions	08	02	02	02	02	0	0	
A 2.1.7 : Créer des zones pastorales dans la région	Au niveau des communes	Nombre de zones	04	0	02	02	0	0	0	
<b>EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée</b>										
A 2.2.1 : Protéger les berges des plans d'eau	Au niveau des communes	Nombre de Plans d'eau	16	04	04	04	04	0	0	1-SDE 2-PTF 3-CR 4-C
A 2.2.2 : Réaliser des ouvrages d'hydraulique villageoise	Au niveau des communes	Nombre d'ouvrages	40	20	20	0	0	0	0	
A 2.2.3 : Réhabiliter les barrages pour une meilleure gestion de l'eau	Au niveau des communes	Nombre de barrages	04	02	02	0	0	0	0	

Axes-OS-Résultats-Activités	Lieu	Indicateur	Cible	Programmation physique						Partenaire impliqués
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A 2.2.4 : Lutter contre le phénomène d'ensablement des plans d'eaux	Au niveau des communes	Nombre de plans d'eaux	08	0	0	04	04	0	0	
A 2.2.5 : Règler la gestion des plans d'eau	Au niveau des communes	Nombre de sessions	02	02	0	0	0	0	0	
<b>EA.2.3 : La résilience du secteur de l'énergie est améliorée</b>										
A 2.3.1 : Faire la promotion de l'utilisation du biodigesteur	Au niveau des communes	Nombre de sessions	40	10	10	10	10	0	0	1-CR 2-C 3-SDE
A 2.3.2 : Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés	Au niveau des communes	Nombre de sessions	40	0	10	10	10	10	0	
<b>EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée</b>										
A 2.4.1 : Restaurer les terres dégradées dans la région	Au niveau des communes	Nombre d'espaces	08	0	04	0	0	04	0	1-SDE 2-PTF 3-CR 4-C
A 2.4.2 : Renforcer les capacités locales pour une gestion durable des aires protégées	Au niveau des communes	Nombre de sessions	08	04	04	0	0	0	0	
A 2.4.3 : Aménager des points d'eau pour la faune dans les aires protégées	Au niveau des communes	Nombre de points d'eau	50	0	25	25	0	0	0	
A 2.4.4 : Reboiser les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique	Au niveau des communes	Nombre d'aires protégées	08	01	05	02	0	0	0	

Axes-OS-Résultats-Activités	Lieu	Indicateur	Cible	Programmation physique						Partenaire impliqués
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	
<b>Axe 3 : Renforcement du capital humain et de la protection sociale</b>										
<b>EA.3.1 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus</b>										
A 3.1.1 : Renforcer les capacités des OSC féminines et des OSC des personnes à mobilité réduite en matière d'adaptation au changement climatique	Au niveau des communes	Nombre de sessions	08	04	0	04	0	0	0	1-SDE 2-PTF 3-CR 4-C
A 3.1.2 Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration du genre et de l'inclusion sociale pour une transparence climatique accrue	Au niveau des communes	Nombre de sessions	08	0	04	04	0	0	0	
A 3.1.3 : Renforcer les capacités des personnes déplacées internes en matière d'adaptation	Au niveau des communes	Nombre de sessions	08	04	04	0	0	0	0	
<b>EA.3.2 : La résilience du secteur de la Santé est renforcée</b>										
A 3.2.1 : Former le personnel de santé à la reconnaissance et à la gestion des maladies liées aux conditions climatiques	Au niveau des communes	Nombre de sessions	04	04	04	0	0	0	0	1-SDE 2-PTF 3-CR 4-C
A 3.2.2 : Améliorer la collecte et l'analyse des données climatiques et sanitaires pour prévoir les occurrences épidémiques	Au niveau des communes	Nombre de sessions	02	02	0	0	0	0	0	
A 3.2.3 : Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour détecter les épidémies générées par les conditions climatiques, telles que le paludisme, la dengue et les maladies diarrhéiques	Toutes les 04 provinces	Nombre d'équipes	04	04	0	0	0	0	0	

Axes-OS-Résultats-Activités	Lieu	Indicateur	Cible	Programmation physique						Partenaire impliqués
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A 3.2.4 : Conception et construction d'établissements de santé capables de résister aux événements climatiques extrêmes, comme les inondations et les tempêtes	Toutes les 04 provinces	Nombre d'établissements	04	0	0	02	02	0	0	1-CR 2-C

NB : **SDE** : Services décentralisés de l'Etat ; **PTF** : Partenaires Techniques et Financiers ; **CR** : Conseil régional ; **C** : Communes.

### 3.4. Dispositif de mise en œuvre

Le Plan Régional d'Adaptation définit la vision, les orientations et les résultats attendus en matière de mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique dans la région. Pour assurer une mise en œuvre efficace des actions préconisées par le PRA, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Adoption du document par la délégation spéciale régionale ;
- Vulgarisation du PRA à travers la sensibilisation des parties prenantes régionales aux objectifs d'adaptation identifiés afin de s'assurer de leur appropriation du PRA et de leur implication active dans sa mise en œuvre ;
- Elaboration d'un calendrier de mise en œuvre ;
- Adoption d'une approche stratégique du développement en coopération avec d'autres acteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région ;
- Mise en œuvre d'un dispositif de Suivi - Evaluation des résultats de l'implémentation du PRA.

#### 3.4.1. Conditions préalables à la mise en œuvre du PRA

Pour obtenir les résultats visés, le PRA de la région du Centre-Ouest prévoit des mesures d'adaptation qui s'appliquent aux différents secteurs de développement afin d'assurer une compatibilité entre la stratégie régionale en matière d'adaptation au changement climatique et les politiques régionales sectorielles.

**La stratégie régionale d'adaptation au changement climatique** définit, pour chaque option d'adaptation :

- Des objectifs d'adaptation identifiés à travers une concertation avec les parties prenantes concernées dans la région ;
- La justification de la pertinence des actions, en cohérence avec les incidences actuelles et prévues des changements climatiques ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- Les synergies entre le cadre stratégique de l'adaptation dans la région et la stratégie de développement régionale ;
- Les dispositions relatives au Suivi - Evaluation du PRA ;
- Et les perspectives d'évolution et d'ajustement futures.

**Le plan d'action** intègre les composantes suivantes :

- Le descriptif de chaque action adaptative à mettre en œuvre en réponse à des risques et vulnérabilités climatiques identifiés ;
- Les rôles et responsabilités liées à la coordination et la mise en œuvre des actions ;
- Le délai de mise en œuvre ;
- L'estimation des ressources humaines et financières nécessaires et/ou des mécanismes de financement disponibles ;
- Les outils et actions prévus en matière de communication et de renforcement des capacités liées à l'adaptation ;
- Un système d'indicateurs de performance pour le Suivi-Evaluation des résultats de la mise en place du PRA, aligné avec les objectifs régionaux d'adaptation au changement climatique.

Il est essentiel que le PRA soit mis en œuvre de manière coordonnée avec les autres cadres stratégiques régionaux. Ainsi, **l'implémentation des options d'adaptation** suppose d'établir des synergies entre la planification du développement et de l'adaptation, et d'assurer une mobilisation efficace des ressources garantissant que les efforts déployés pour atteindre ces deux objectifs soient étroitement coordonnés. Pour ce faire, il s'agit de:

- Actualiser les plans d'action régionaux existants (le plan régional de développement, le plan d'aménagement du territoire, les plans sectoriels, etc) en y intégrant les objectifs de l'adaptation ;
- Intégrer les mesures d'adaptation dans les instruments politiques existants et développer des mécanismes de coopération transversaux.

Le PRA devra être adopté comme cadre de référence pour les interventions en matière d'adaptation au changement climatique. Étant donné que le PRA influence la méthodologie de planification du développement à long terme dans la région Centre-Ouest, son adoption doit être approuvée par le Conseil Régional, qui est le maître d'ouvrage en matière de planification locale. En tant que maître d'ouvrage du PRA, le Conseil Régional devra également initier toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Il devra également renforcer les capacités de son personnel administratif pour assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PRA. Le Conseil Régional est en charge d'explorer toutes les voies existantes pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du PRA. À cette fin, il sera nécessaire d'organiser une table ronde réunissant les bailleurs de fonds. L'État et les partenaires techniques et financiers (PTF) doivent accompagner la région dans la mise en œuvre du PRA. La participation des acteurs locaux est essentielle, car la mise en œuvre du PRA nécessite leur contribution physique et financière.

### **3.4.2. Les instruments de mise en œuvre**

#### **Les plans d'action, projets, programmes et cadres politiques qui abordent la question du changement climatique au Burkina Faso :**

La thématique « changement climatique » est prise en compte dans les cadres politiques et stratégiques nationales telles que :

- La Charte de la Transition ;
- L'Étude Nationale Prospective 2025 ;
- Le Plan d'Action, de Stabilisation et de Développement de la Transition ;
- Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES-II, 2021-2025) à travers l'OS 4.5 « inverser la tendance de la dégradation des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre » ;
- Le Plan National d'Adaptation (PNA, 2015-2020) ;
- L'étude nationale prospective « BURKINA 2025 » ;
- La Politique Nationale du Développement Durable (PNDD) ;
- Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) 2040 ;
- Les politiques sectorielles et les cadres d'orientation du développement dans le monde et dans la sous-région, à savoir, les Objectifs de développement durable (ODD) 2015-2030 particulièrement l'ODD 13 intitulé « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » ;

- La politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement » (PS-EEA, 2018-2027) ;
- La Stratégie Nationale Genre ;
- L'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Cadre stratégique de la CEDEAO.

Le PRA de la région Centre-Ouest s'inscrit, en sus, dans la dynamique de la réduction des risques de catastrophes à travers les actions de résilience qu'il planifie. Il est par conséquent aligné avec le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. De plus, le PRA répond aux objectifs des droits de l'homme, en abordant notamment le droit à la vie, le droit à un environnement sain, le droit à l'alimentation et le droit à un logement décent.

**Les institutions :** La gouvernance des changements climatiques repose sur plusieurs institutions qui peuvent être déclinées en institutions gouvernementales, collectivités territoriales, associations et organisations non gouvernementales (OSC), entités du secteur privé et partenaires techniques et financiers (PTF). Les principales entités mises en place pour la gouvernance climatique sont : l'Assemblée Nationale, la Primature, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, le Ministère de l'Economie des Finances et de la Prospective. Les ministères en charge du développement rural (agriculture, ressources animales), de l'action sociale, de l'administration territoriale et de la recherche scientifique mènent également des activités dans le domaine du changement climatique à travers des programmes et projets spécifiques ou via l'intégration de composantes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

**Le cadre légal et réglementaire :** La Constitution du Burkina Faso intègre de nombreuses dispositions en matière de préservation de l'environnement, telles que « la nécessité absolue de protéger l'environnement... », en son préambule, « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie », « le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la promotion et la défense de l'environnement sont un devoir pour tous », « l'environnement relève du domaine de la loi », respectivement en ses articles 14, 29 et 101. Les principaux textes adoptés au niveau national sont constitués de la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement et de la loi N°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso. Les textes internationaux relatifs au changement climatique sont essentiellement constitués de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1992) ratifiée le 20 septembre 1993, du Protocole de Kyoto (1997) ratifié le 31 mars 2005, et de l'Accord de Paris sur le climat (2015), ratifié le 15 novembre 2016.

**La communication :** Dans le cadre de la mise en œuvre du PRA, une stratégie de communication doit être élaborée et mise en œuvre, en vue de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs aussi bien au niveau local, national, qu'international. Il s'agira de diffuser l'information grâce à d'outils adaptés à chaque groupe cible, en direction des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que des bénéficiaires des actions d'adaptation que sont les communautés locales. Les formes de communication seront axées sur les webinaires, les sensibilisations, les ateliers, les médias publics et privés et les technologies de l'information et de la communication en langues nationales et internationales selon les contextes.

**Recherche-Développement :** La gravité des répercussions environnementales et des incidences économiques du changement climatique est devenue de plus en plus tangible. Pour une mise en œuvre réussie du PRA, la recherche-action doit jouer un rôle primordial dans le domaine de la connaissance et de la gestion des risques climatiques. Il existe des centres de

recherche qui se dédie à la production de connaissances et au développement de solutions relatives à l'adaptation et à l'atténuation. Il s'agit notamment de/du :

- Centre National de Semences Forestières (CNSF) ;
- Centre International de Recherche et Développement sur l'Elevage en zone Subhumide (CIRDES) ;
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ;
- Centre Africain de Recherche Scientifique et de Formation (CRES) ;
- L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ;
- *West African Science Service Center Climate Change and Adaptation Land Use (WASCAL)* ;
- Centre International pour la recherche Forestière (CIFOR) ;
- L'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE) ;
- L'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou ;
- L'Université Norbert Zongo de Koudougou.

### 3.4.3. Les acteurs de mise en œuvre et leurs rôles

Le Plan Régional d'Adaptation sera mis en œuvre par les acteurs clés suivant : la délégation spéciale régionale, les 34 délégations spéciales communales, les services déconcentrés de l'Etat, les projets et programmes, les partenaires techniques et financiers, les entreprises privées, les organisations de la société civile et les ménages.

Tableau 13 Acteurs de mise en œuvre du PRA dans la région Centre-Ouest

Les acteurs	Rôles des acteurs
Délégation spéciale régionale	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter les documents du PRA</li> <li>2. Coordonner le dispositif de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation du PRA</li> <li>3. Mobiliser les ressources financières</li> <li>4. Vulgariser le PRA à l'échelle régionale, nationale et internationale</li> </ol>
Délégations spéciales communales	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vulgariser le PRA à l'échelle de la commune</li> <li>2. Mobiliser des ressources financières pour financer le PRA</li> <li>3. Mettre en œuvre les projets relatifs au PRA</li> </ol>
Services déconcentrés de l'État	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer à l'identification, la faisabilité et la réalisation des actions ;</li> <li>2. Apporter une assistance technique aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre des actions ;</li> <li>3. Mettre en œuvre les projets d'adaptation au niveau régional ;</li> <li>4. Assurer le Suivi-Evaluation des actions.</li> </ol>
Organisations de la société civile	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PRA ;</li> <li>2. Assurer un rôle de formation et d'appui / conseil ;</li> <li>3. Interpeller les autorités sur les dysfonctionnements de la mise en œuvre des actions d'adaptation ;</li> <li>4. Mettre en œuvre les projets d'adaptation.</li> </ol>
Entreprises privées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fournir des biens et services aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Plan ;</li> <li>2. Financer des projets d'adaptation ;</li> </ol>

Les acteurs	Rôles des acteurs
	3. Mettre en place des projets d'adaptation.
Projets et programmes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à la mise en œuvre du Plan par le financement d'actions d'adaptation</li> <li>2. Mettre en œuvre les actions d'adaptation prévues par le PRA.</li> </ol>
Partenaires techniques et financiers	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner le Conseil régional et autres acteurs dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PRA ;</li> <li>2. Assurer un appui technique aux acteurs de la région ;</li> <li>3. Financer les projets relatifs au PRA.</li> </ol>
Ménages	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à la formulation des besoins ainsi qu'à l'identification des actions requises ;</li> <li>2. Mettre en œuvre les actions d'adaptation.</li> </ol>
Les femmes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avec l'appui des autres parties prenantes, contribuer à l'identification de mesures qui atténuent leur exposition aux effets néfastes du changement climatiques, en proposant des options d'adaptation spécifiques aux activités auxquelles elles participent, ainsi que des solutions améliorant leur accès aux ressources naturelles, techniques, financières et sociales.</li> <li>2. Mise en œuvre des actions d'adaptation</li> </ol>

### 3.4.4. Coûts de mise en œuvre du PRA de la région Centre Ouest

La mise en œuvre du PRA a été planifiée par le prisme de la réalisation d'activités spécifiques, formulées par axe stratégique. Les coûts de ces activités ont été évalués par la méthode analogique. Le coût de chaque activité a été estimé en se référant aux coûts réels de projets similaires exécutés au Burkina Faso, avec des ajustements mineurs en fonction du contexte de la région du Centre-Ouest. Les coûts des activités ont ensuite été additionnés pour obtenir le coût global estimé du PRA.

Le coût total pour la mise en œuvre du PRA de la région Centre Ouest pour la période 2025-2030 est estimé à deux milliards quatre cent cinquante-huit millions cinq cent mille (2458500000) francs CFA.

**Tableau 14:** Plan de financement du PRA (x 1000 FCFA)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total Axe	% Axe
<b>Axe 1</b> : Gouvernance dans la mise en œuvre du PRA	24 500	11 500	3 500	6 000	0	0	45 500	2%
<b>Axe 2</b> : Amélioration de la résilience des secteurs de production	398 500	576 500	501 000	337 000	187 000	150 000	2 150 000	87%
<b>Axe 3</b> : Renforcement du capital humain et de la protection sociale	78 000	37 000	88 000	60 000	0	0	263 000	11%
Total annuel	501 000	625 000	592 500	403 000	187 000	150 000	2 458 500	100%
% annuel	20%	25%	24%	16%	8%	6%		

Les détails des coûts des actions sont présentés dans le tableau 15.

**Tableau 15:** Estimation des coûts de mise en œuvre des actions prioritaires du PRA

Axes-OS-Résultats-Activités	Quantité	Coût unitaire (x1000fcfa)	Coût Total (x1000fcfa)	Programmation physique					
				2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe 1 : Gouvernance dans la mise en œuvre du PRA</b>									
<b>EA 1.1 : Une bonne gouvernance du PRA est assurée</b>									
A1.1.1 : Adoption du document du PRA par l'instance régionale (la délégation spéciale régionale)	01	3 500	3 500	3 500	0	0	0	0	0

Axes-OS-Résultats-Activités	Quantité	Coût unitaire (x1000fcfa)	Coût Total (x1000fcfa)	Programmation physique					
				2025	2026	2027	2028	2029	2030
A1.1.2 : Vulgariser le PRA à travers la sensibilisation des parties prenantes au niveau régional	04	4 000	16 000	8 000	8 000	0	0	0	0
A1.1.3 : Réaliser une évaluation de l'exécution du PRA	08	1 500	12 000	6 000	0	0	6 000	0	0
<b>EA.1.2 : Les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du PRA sont renforcées</b>									
A1.2.1 : Renforcer les capacités des acteurs régionaux sur les bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation	02	3500	7 000	3 500	0	3 500	0	0	0
A1.2.2 : Renforcer les capacités des acteurs sur la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PRA	02	3500	7 000	3 500	3 500	0	0	0	0
<b>Axe 2 : Amélioration de la résilience des secteurs de production</b>									
<b>EA.2.1 : La résilience du secteur de l'Agriculture est améliorée</b>									
A 2.1.1 : Renforcer les capacités des producteurs en techniques climato-intelligentes (CES/DRS)	04	4250	17 000	17 000	0	0	0	0	0
A 2.1.2 : Doter les agriculteurs en semences améliorées à haut rendement agricole et résistantes aux risques climatiques	300	3000	900 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
A 2.1.3 : Promouvoir l'assurance agricole par la subvention	5000	10	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0
A 2.1.4 : Aménager des bas-fonds pour l'agriculture	40	1500	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0
A 2.1.5 : Former les producteurs dans la pratique de l'agriculture hors sol	08	10500	84 000	21 000	21 000	21 000	21 000	0	0
A 2.1.6 : Renforcer les capacités des éleveurs en techniques de conservation de fourrage	08	10500	84 000	21 000	21 000	21 000	21 000	0	0
A 2.1.7 : Créer des zones pastorales dans la région	04	15000	60 000	0	30 000	30 000	0	0	0
<b>EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée</b>									
A 2.2.1 : Protéger les berges des plans d'eau	16	7 500	120 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0	0
A 2.2.2 : Réaliser des ouvrages d'hydrauliques villageoises	40	3 000	120 000	60 000	60 000	0	0	0	0

Axes-OS-Résultats-Activités	Quantité	Coût unitaire (x1000fcfa)	Coût Total (x1000fcfa)	Programmation physique					
				2025	2026	2027	2028	2029	2030
A 2.2.3 : Réhabiliter les barrages pour une meilleure gestion de l'eau	04	2 0000	80 000	40 000	40 000	0	0	0	0
A 2.2.4 : Lutter contre le phénomène d'ensablement des plans d'eaux	08	15 000	120 000	0	0	60 000	60 000	0	0
A 2.2.5 : Règlementer la gestion des plans d'eau	02	2 500	5 000	5 000	0	0	0	0	0
<b>EA.2.3 : La résilience du secteur de l'énergie est améliorée</b>									
A 2.3.1 : Faire la promotion de l'utilisation du biodigesteur	40	1 500	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0
A 2.3.2 : Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés	40	1 500	60 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000	0
<b>EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée</b>									
A 2.4.1 : Restaurer les terres dégradées dans la région	08	3000	24 000	0	12 000	0	0	12 000	0
A 2.4.2 : Renforcer les capacités locales pour une gestion durable des aires protégées	08	2500	20 000	10 000	10 000	0	0	0	0
A 2.4.3 : Aménager des points d'eau pour la faune dans les aires protégées	50	5000	250 000	0	125 000	125 000	0	0	0
A 2.4.4 : Reboiser les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique	08	4500	36 000	4 500	22 500	9 000	0	0	0
<b>Axe 3 : Renforcement du capital humain et de la protection sociale</b>									
<b>EA.3.1 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus</b>									
A 3.1.1 : Renforcer les capacités des OSC féminines et des OSC des personnes à mobilité réduite sur le changement climatique	08	3500	28 000	14 000	0	14 000	0	0	0
A 3.1.2 Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans la transparence climatique	08	3500	28 000	0	14 000	14 000	0	0	0
A 3.1.3 : Renforcer les capacités des personnes déplacées internes pour l'autonomisation	08	3500	28 000	14 000	14 000	0	0	0	0

Axes-OS-Résultats-Activités	Quantité	Coût unitaire (x1000fcfa)	Coût Total (x1000fcfa)	Programmation physique					
				2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>EA.3.2 : La résilience du secteur de la Santé est renforcée</b>									
A 3.2.1 : Former le personnel de santé à la reconnaissance et à la gestion des maladies liées au climat	04	4500	18 000	9 000	9 000	0	0	0	0
A 3.2.2 : Améliorer la collecte et l'analyse des données climatiques et sanitaires pour prévoir les flambées épidémiques	02	10500	21 000	21 000	0	0	0	0	0
A 3.2.3 : Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour détecter les épidémies de maladies sensibles au climat, telles que le paludisme, la dengue et les maladies diarrhéiques	04	5000	20 000	20 000	0	0	0	0	0
A 3.2.4 : Conception et construction d'établissements de santé capables de résister aux événements climatiques extrêmes, comme les inondations et les tempêtes	04	30000	120 000	0	0	60 000	60 000	0	0
<b>Total</b>			<b>2 458 500</b>	<b>501 000</b>	<b>625 000</b>	<b>592 500</b>	<b>403 000</b>	<b>187 000</b>	<b>150 000</b>

### 3.4.5. La stratégie de mobilisation des ressources financières

La stratégie de mobilisation des ressources financières sera mise en œuvre par le Conseil Régional et devra permettre l'engagement de tous les acteurs dans le développement de la région du Centre Ouest. Les sources de financement potentielles incluent :

- L'Etat à travers les fonds dédiés aux Collectivités Territoriales (Conseil Régional et communes) ;
- Les projets et programmes déployés dans la région ;
- Les entreprises privées ;
- Et les financements multilatéraux (Fond de l'Environnement Mondial - FEM), Banque mondiale, etc.

La mise en œuvre des actions est généralement assurée par les services techniques décentralisés et les cadres de concertation régionale. Cependant, Il serait judicieux de procéder au renforcement des capacités des acteurs au niveau régional (conseillers régionaux, élus locaux et services décentralisés de l'État, ONG et OSC) en matière de recherche et de mobilisation des ressources financières.

**Tableau 16:** Quelques projets et programmes en cours dans la région du Centre Ouest

<b>Id</b>	<b>Projets/Programmes en cours dans la région</b>
01	Programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (DEPAC) - Phase2
02	Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL)
03	Programme de développement de la petite irrigation villageoise (PPIV)
04	Projet d'Irrigation localisée et de Résilience Agricole au Burkina Faso (PIRA-BF)
05	Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Burkina Faso (PRRIA)
06	Projet d'Appui au Développement du Secteur de l'Elevage Au Burkina Faso (PADEL-B)
07	Projet d'Atténuation des Effets du Stress Hydrique sur la Grande Faune au Burkina Faso (PASHF)
08	Programme BKF 023 « Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières (AGREF) »
09	Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage type Dual (PAFPA)
10	Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètre et de Bas-Fonds dans les provinces
11	Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Burkina Faso (PRRIA)

### 3.5. Suivi-Evaluation

Cette partie se focalise sur le Suivi-Evaluation des résultats obtenus suite à la mise en place du PRA. Elle comprend les éléments suivants :

- Une justification de la nécessité du Suivi-Evaluation ;
- Le descriptif des ressources et des capacités requises pour permettre la mise en œuvre du Suivi-Evaluation ;
- La méthodologie du Suivi-Evaluation ;
- Le dispositif du Suivi-Evaluation et de *reporting* ;
- Le processus de révision et de mise à jour ;
- L'évaluation externe.

### **3.5.1. Justification de la nécessité du Suivi-Evaluation**

L'une des principales lacunes fréquemment soulignées concernant le cadre politique de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso est la faiblesse de la capitalisation et de l'évaluation des résultats et des progrès obtenus. Sans un changement de paradigme à cet égard, le PRA risque de demeurer un simple document d'orientation ne permettant pas de générer les transformations souhaitées par une grande majorité de la population burkinabée. Ainsi, un Suivi-Evaluation et un *reporting* réguliers concernant la mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'adaptation au changement climatique revêtent une importance particulière. De façon générale, le Suivi-Evaluation permet de mesurer l'efficacité des actions entreprises en ce qui concerne le niveau de vulnérabilité, les capacités adaptatives et la résilience du pays et de ses échelons régionaux. Il s'inscrit dans une dynamique de transparence en favorisant un processus de communication des résultats et d'apprentissage, impliquant un dialogue entre les parties prenantes des différents secteurs engagés dans le PRA.

### **3.5.2. Ressources et capacités nécessaires au Suivi - Evaluation**

Les ressources et les capacités nécessaires pour assurer un Suivi - Evaluation du PRA efficace incluent :

- ❑ **Les ressources humaines** : la cellule relative au Suivi – Evaluation au sein du SP/CNDD sera renforcée par l'intégration d'au moins trois (3) personnes additionnelles dans cette unité. Elles seront chargées du traitement des informations collectées auprès des Ministères et des institutions concernés (collectivités territoriales, secteur privé et société civile) par les questions d'adaptation au changement climatique. Les compétences de la cellule Suivi - Evaluation doivent par ailleurs être régulièrement renforcées et actualisées pour répondre à l'évolution des enjeux dans le temps. Ainsi, il sera également essentiel de renforcer les capacités des parties prenantes, notamment en matière d'évaluation de la vulnérabilité climatique, d'évaluation des impacts des actions d'adaptation et d'amélioration des mécanismes nationaux de coordination inter-institutionnelle pour permettre la mise en place d'un système de Suivi-Evaluation approprié, tel que le préconise le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.
- ❑ **Les moyens techniques** : Concernant les moyens techniques à acquérir, il est essentiel de se concentrer sur deux outils principaux : un manuel pratique et un logiciel relatifs au Suivi-Évaluation du PRA. La conception de ces outils sera confiée à un cabinet spécialisé ou à un consultant. En attendant leur création, une méthodologie simple et fonctionnelle pour le Suivi-Évaluation est proposée plus loin.

- ❑ **Les ressources financières** : Afin de rendre opérationnel le dispositif de Suivi-Évaluation, il est impératif de mobiliser des ressources financières adéquates. Pour renforcer cette capacité de mobilisation des ressources financières, il est envisagé de prélever environ 10 % du coût de chaque projet opérationnel du PRA spécifiquement pour le Suivi-Evaluation.

### 3.5.3. Méthodologie de Suivi-Evaluation

Une méthodologie éprouvée a été utilisée pour évaluer la mise en œuvre du premier PRA, laquelle pourrait être réutilisée pour les prochaines actualisations du PRA. Cette méthodologie repose principalement sur le Suivi-Evaluation du Plan de mesure de la performance du PRA, comme illustré dans les tableaux n°30, n°31 et n°32 du Plan de mesure de la performance du PRA global. Ces tableaux fournissent, pour chaque axe stratégique du PRA, les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les indicateurs de performance, les sources de données, les méthodes de collecte des données, la fréquence de cette collecte de données et les responsables associés à cette tâche.

Il est proposé ci-dessous de réaliser des tableaux de synthèse lors de l'étape du *reporting* permettant de mettre régulièrement à jour l'état d'avancement du PRA, lesquels pourront être adaptés en fonction des circonstances spécifiques figurant en annexes.

### 3.5.4. Dispositif de Suivi-Evaluation et *reporting* du PRA

Pour garantir une mise en œuvre participative, inclusive et itérative du PRA au Burkina Faso, le dispositif de Suivi-Évaluation jouera un rôle crucial en intégrant et en améliorant la prise en compte du PRA dans la planification et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des interventions de développement au Burkina Faso. A cet effet, le dispositif de Suivi-Evaluation comprend :

- ❑ **La cellule de Suivi-Evaluation du SP/CNDD** : elle aura pour mission de fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PRA, ce qui nécessitera un renforcement des ressources humaines, techniques et financières. Elle devra administrer une base de données capable d'informer le Gouvernement ainsi que l'ensemble des acteurs concernés sur la performance mesurée du PRA ;
- ❑ **Les correspondants du Suivi-Evaluation dans les secteurs ministériels couverts par le PRA** : ils collaboreront étroitement avec la cellule de Suivi-Évaluation du SP/CNDD en alimentant sa base de données avec des informations relatives à l'évolution du PRA dans chaque secteur. La responsabilisation s'étendra jusqu'au niveau régional, impliquant la désignation de points focaux régionaux.
- ❑ **Les acteurs des collectivités territoriales** : ils œuvreront à l'intégration du PRA dans chaque plan de développement communal, à sa mise en œuvre et au Suivi-Evaluation.
- ❑ **Les acteurs du secteur privé**, parmi lesquels le ministère en charge du secteur privé, la Chambre de commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Burkina Faso, ainsi que le Patronat, sont responsables de l'intégration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PRA dans le cadre de leurs activités ; et
- ❑ **Les acteurs de la société civile** : représentés par les fédérations nationales et régionales des ONG/associations, sont également chargés de cette mission.

La cellule de Suivi-Évaluation du SP/CNDD, ainsi que les correspondants du Suivi-Évaluation dans les secteurs ministériels couverts par le PRA, seront responsables de la production de rapports périodiques et de documents de communication sur l'évolution du PRA à l'attention des décideurs et du grand public. Pour optimiser l'efficacité du système de Suivi-Évaluation, il est prévu d'établir des protocoles d'accord formels, et si possible contraignants, entre les institutions concernées. Ces accords désigneront des points focaux compétents et bien équipés pour assurer cette mission. Afin d'uniformiser le système de Suivi-Evaluation et de *reporting*, ce dernier sera défini dans un document de référence détaillant le type de données à collecter, les méthodes de collecte de données, la fréquence des collectes de données, le mode de traitement des données et les canevas à l'appui du *reporting*. Les données à collecter seront déterminées à la fois par les objectifs des actions envisagées et par les obligations de *reporting* stipulées par le cadre de la CCNUCC et l'Accord de Paris.

### **3.5.5. Processus de révision et d'actualisation**

Le phénomène du changement climatique est dynamique, avec des effets en constante évolution dans le temps et dans l'espace, justifiant la nécessité pour le PRA d'être régulièrement mis à jour et actualisé tout au long de sa mise en œuvre.

La révision du PRA peut intervenir dans les conditions listées ci-après :

- (i) Lorsque de nouvelles données sont collectées ou de nouvelles évaluations de la vulnérabilité climatiques sont réalisées ;
- (ii) En cas d'évolutions résultant des négociations internationales sur le climat ; et
- (iii) Lorsque les circonstances nationales l'exigent.

Les données et informations collectées dans le cadre du processus de révision et d'actualisation (i.e. mesure des indicateurs de performance) feront l'objet de rapports annuels. La fréquence de production de ces rapports sera adaptée aux besoins et capacités des destinataires. Le calendrier de la production de résultats opérationnels sera défini de manière à assurer que les données et informations alimenteront l'élaboration ou la révision des politiques, stratégies et interventions.

### **3.5.6. Evaluation externe (Révision à mi-parcours)**

Dans une recherche de transparence, il est recommandé de procéder à des évaluations externes indépendantes. On distinguera trois types d'évaluation :

- 1) Une évaluation à mi-parcours portant sur l'efficacité du plan d'action quinquennal du PRA ;
- 2) Une évaluation finale à l'issue des cinq années de mise en œuvre, en vue de mesurer les résultats atteints. Cette évaluation permettra de réaliser des ajustements au sein du prochain plan d'action quinquennal du PRA;
- 3) Une évaluation rétrospective pour mesurer l'impact du PRA et les enseignements identifiés au travers de ses résultats. L'intérêt d'une telle évaluation est également d'établir une base utile à l'élaboration de politiques et stratégies ultérieures. Elle peut être réalisée dès lors que deux années se sont écoulées après la fin du précédent plan d'action quinquennal du PRA.

Le système de Suivi-Evaluation proposé vise à rendre compte du niveau de fonctionnement et des résultats du PRA et vient par ailleurs s'inscrire dans le cadre MRV en construction au SP/CNDD afin de le consolider.

### **3.6.Stratégie de communication et diffusion du PRA**

L'efficacité de la mise en œuvre du PRA repose notamment sur une stratégie de communication et de diffusion qui garantisse que toutes les parties prenantes soient informées de ses orientations stratégiques, ainsi que de la manière dont elles peuvent y contribuer et s'y engager dans le cadre de leurs activités respectives. Un effort particulier sera déployé afin de garantir une pleine compréhension des objectifs et des enjeux du PRA par la population locale. En effet, ces informations ne parviennent souvent pas à atteindre cet échelon d'acteurs opérant en dehors des sphères politiques. L'utilisation des langues parlées par les populations locales dans la diffusion du Plan sera par conséquent d'une importance capitale. Par ailleurs, les parties prenantes impliquées dans les initiatives de développement jouent aussi un rôle clé en favorisant une convergence entre le développement régional, l'adaptation au changement climatique, et la garantie d'un développement durable.

Les catégories d'acteurs cibles du PRA incluent notamment :

- Les décideurs nationaux, régionaux et locaux
- Les services déconcentrés de l'État
- Les collectivités territoriales
- La société civile, à travers les ONG et les associations
- Les coopératives agricoles
- Le secteur privé
- Les professionnels de la communication et des médias
- Les écoles, collèges et lycées
- Les universités
- Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
- Les partenaires techniques et financiers
- Les leaders d'opinion et les autorités coutumières et religieuses
- Les communautés résidant en milieu rural et en milieu urbain
- Les partenaires multilatéraux et bailleurs de fonds internationaux

La communication du PRA doit reposer sur plusieurs canaux, des réseaux sociaux à la presse écrite locale nationale, aux médias radiophoniques et télévisuels, avec l'objectif qu'une diversité d'acteurs soient réceptrice du message diffusé et puisse communiquer à son tour les informations apprises auprès de son propre réseau d'acteurs.

La tenue d'ateliers de présentation du PRA à destination des représentants de la société civile, du milieu académique, de la recherche, du secteur privé et des autorités locales est une étape essentielle pour diffuser le Plan. Cette initiative nécessite l'identification des principales parties prenantes régionales et locales, réalisée lors de la première consultation des acteurs en août 2023 et à réitérer lors de la phase de validation du document. Une approche consultative initiée dès la conception du PRA permet aux parties prenantes impliquées d'en saisir les enjeux et les orientations, étant donné leur rôle dans l'identification des problématiques climatiques régionales. En outre, une extension du programme de sensibilisation pourrait être envisagée dans les lycées et écoles, à travers des ateliers éducatifs.

Des notes politiques - ou *policy briefs* - seront élaborées pour assurer une communication efficace des aspects essentiels du PRA, adaptés aux différents niveaux décentralisés de la prise de décision.

### **3.7. Analyse des risques**

L'implémentation du Plan Régional d'Adaptation pourrait être entravée par plusieurs facteurs de risque, notamment l'aggravation de l'insécurité, le sous-financement, l'accaparement des terres, la détérioration de la cohésion sociale, la faible participation des acteurs et l'instabilité sociopolitique.

#### **3.7.1. Aggravation de l'insécurité**

Le Burkina Faso fait face, depuis plusieurs années, à des attaques terroristes, particulièrement dans la région Centre, où des dizaines de milliers de déplacés internes ont été recensés. Cette situation pourrait compromettre la mise en œuvre des actions prévues dans le Centre-Ouest en raison de l'inaccessibilité de plusieurs localités. De plus, certains bailleurs de fonds ont également suspendu leurs engagements dans le pays. Ce risque pourrait être atténué par le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, ainsi que par le transfert de certaines actions d'adaptation vers les sites d'accueil des personnes déplacées internes.

#### **3.7.2. Sous financement du Plan Régional d'Adaptation**

Les projets et programmes relatifs à la région du Centre-Ouest sont majoritairement financés par des partenaires extérieurs dans le cadre d'accords bilatéraux et/ou multilatéraux. Des risques liés à la conjoncture internationale, notamment des crises économiques et financières, ainsi que l'insécurité persistante aux niveaux tant national que régional pourraient affecter négativement le financement des actions de développement. Il convient donc de développer des initiatives complémentaires permettant que les fonds ne soient pas exclusivement dépendants de ressources extérieures. Une solution envisageable consiste à mobiliser les acteurs du secteur privé de la région pour renforcer le financement des actions d'adaptation.

#### **3.7.3. Accaparement des terres**

Le Centre-Ouest est l'une des régions du Burkina Faso les plus affectées par ce phénomène d'accaparement, pratiqué par des *agrobusinessmen* et des promoteurs immobiliers. Cette situation engendre des risques socioéconomiques importants, notamment en réduisant considérablement les capacités de production des petits producteurs. Pour atténuer ce risque, une solution pourrait résider dans la révision de la loi sur la Réforme Agraire et Foncière.

#### **3.7.4. Détérioration de la cohésion sociale**

A l'instar des autres régions du pays, le Centre-Ouest fait face à des conflits sociaux internes, notamment pour l'accès aux ressources comme c'est le cas entre les agriculteurs spécialisés dans les cultures végétales et les éleveurs. En plus de ces tensions habituelles, certaines communautés sont stigmatisées depuis quelques années en raison des attaques terroristes subies par le Burkina Faso. Ce risque pourrait représenter un obstacle significatif à l'adhésion des différents acteurs aux actions d'adaptation et compromettre toutes les initiatives de mobilisation

de ressources endogènes. Son atténuation dépend de la promotion du dialogue social entre les différentes communautés.

### **3.7.5. Instabilité sociopolitique**

Ces dernières années, le Burkina Faso a été profondément marqué par une instabilité sociopolitique. La mise en œuvre du Plan Régional d'Adaptation doit reposer sur une stabilité suffisante en ce qui concerne la planification et les accords établis entre les parties prenantes. Ce risque pourrait compromettre le fonctionnement de l'administration publique. Pour atténuer cette instabilité, il est proposé de mettre l'accent sur :

- La promotion du financement endogène ;
- L'implication de tous les acteurs de la quadruple hélice (administration publique, secteur privé, société civile et recherche).

## 4. CONCLUSION

Les effets du changement climatique affectent de manière préjudiciable la région du Centre-Ouest du Burkina Faso, tout comme l'ensemble du pays. Les conséquences du changement climatique dans le Centre-Ouest se manifestent en particulier à travers une augmentation des précipitations, des périodes prolongées de sécheresse, et un accroissement des risques d'inondations, phénomènes qui sont amenés à s'intensifier selon les projections climatiques.

La vulnérabilité régionale se matérialise à travers des phénomènes de dégradation environnementale, de déforestation, de détérioration de la qualité et fertilité des sols, et l'accroissement des défis liés à la gestion de la pénurie en eau. Ces changements ont des répercussions significatives sur les activités économiques, en particulier sur l'agriculture (agriculture pluviale, agriculture irriguée et élevage), ainsi que sur plusieurs secteurs de développement incluant la santé, l'environnement, les ressources en eau, l'énergie, les infrastructures et l'habitat. Les populations les plus exposées aux effets néfastes du changement climatique sur les activités économiques et les secteurs de développement comprennent les femmes, les jeunes, les personnes déplacées internes, les individus en situation de précarité économique tels que les exploitants agricoles ayant une petite échelle de production et les personnes âgées.

Une disparité dans l'exposition aux risques climatiques en fonction du genre est apparente, avec une situation de vulnérabilité particulièrement accentuée chez les femmes en milieu rural, notamment en raison d'une dégradation disproportionnée de leurs moyens de subsistance, sur lesquelles ces derniers reposent étroitement.

Au vu de ce constat, le Plan Régional d'Adaptation du Centre-Ouest adopte une approche visant à permettre de renforcer la résilience régionale, mais aussi de favoriser une transition durable et inclusive face aux défis climatiques complexes. Il a en effet pour vision de créer une région résiliente sur le plan écologique et économique d'ici 2050, en se concentrant sur des mesures d'adaptation tenant compte des inégalités de genre, tout en renforçant les capacités de l'ensemble des parties prenantes concernées. Ses objectifs principaux incluent la réduction de la vulnérabilité climatique des populations et des écosystèmes, avec des axes stratégiques axés sur le développement du système de gouvernance et des capacités opérationnelles en matière d'adaptation à l'échelle de la région, l'amélioration de la résilience des secteurs de production et l'intégration de mesures d'inclusion socio-économique dans la planification de d'adaptation

Les effets attendus de ces axes comprennent l'amélioration des capacités des parties prenantes en matière d'adaptation, l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement régional, dans la budgétisation des initiatives de développement, et la mise en place d'un système de Suivi-Evaluation pour mesurer l'impact des mesures d'adaptation mises en œuvre. Un accent particulier est également mis sur la résilience agricole, la gestion durable des forêts, la gestion de l'eau, et l'inclusion des groupes vulnérables. Une approche sensible au genre est intégrée à ce Plan en vue de renforcer la résilience des femmes par le biais de formations et en facilitant leur accès à des activités à la fois durables et rémunératrices.

## REFERENCES

- Ayugi, B., Jiang, Z., Iyakaremye, V., Ngoma, H., Babaousmail, H., Onyutha, C., Dike, V.N., Mumo, R., Ongoma, V. 2022. East African population exposure to precipitation extremes under 1.5 °C and 2.0 °C warming levels based on CMIP6 models. *Environ. Res. Lett.* 17, 044051. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ac5d9d>
- Aziz, F., Obuobie, E. 2017. Trend analysis in observed and projected precipitation and mean temperature over the Black Volta Basin, West Africa. *Int. J. Curr. Eng. Technol.* 7, 1400–1412.
- Bohbot Joseph. 2017. L’orpillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées, *Varia*, No.42, [L’orpillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées \(openedition.org\)](https://www.openedition.org/10.1088/1748-9326/ac5d9d)
- Bonkougou, Joachim. 2010. Analyse de vulnérabilité des systèmes agraires de la région de la Boucle du Mouhoun Au Burkina Faso, *European Scientific Journal*, Vol.15, No.2
- Bonkougou, Joachim. 2015. “Variabilités, changements climatiques et vulnérabilités des populations au Burkina Faso.” Thèse de doctorat de géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger
- Cannon, A.J. 2018. Multivariate quantile mapping bias correction: an N-dimensional probability density function transform for climate model simulations of multiple variables. *Clim. Dyn.* 50, 31–49. <https://doi.org/10.1007/s00382-017-3580-6>
- Doto, C. V. 2016. *L’irrigation de Complement à partir de petits bassins individuels en zone sahélienne burkinabée: Impact Sur La Production Des Exploitations Agricoles Familiales* (Doctoral dissertation, Ph. D. thesis. Institut International d’Ingénierie de l’Eau et de l’Environnement).
- Duponnois, R., Dia, A. 2013. La grande muraille verte: Capitalisation des recherches et valorisation des savoirs locaux. IRD.
- Eyring, V., Bony, S., Meehl, G.A., Senior, C.A., Stevens, B., Stouffer, R.J., Taylor, K.E. 2016. Overview of the Coupled Model Intercomparison Project Phase 6 (CMIP6) experimental design and organization. *Geosci. Model Dev.* 9, 1937–1958.
- Environnement et Changement Climatique Canada, Centre de Recherche Informatique de Montréal (CRIM), CLIMAtlantic, Ouranos, le Pacific Climate Impacts Consortium (PCIC), Centre climatique des Prairies (CCP) et HabitatSeven. « Comprendre les projections futures ». <https://donneesclimatiques.ca/ressource/faq-sur-le-cmip6/>
- Hargreaves, G.H., Samani, Z.A. 1985. Reference crop evapotranspiration from temperature. *Appl. Eng. Agric.* 1, 96–99.
- Ibrahim, B. 2012. Caractérisation des saisons de pluies au Burkina Faso dans un contexte de changement climatique et évaluation des impacts hydrologiques sur le bassin du Nakanbé. Thèse de doctorat de l’université Pierre et Marie Curie, Sciences de l’Environnement d’Ile-de-France, 245.

GIEC. 2021. Les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Kouakou K.E., Kouassi A.M., Kouadio Z.A., Zoura B.J., Goula, B.T.A. Savané I. 2017. Caractérisation des saisons des pluies dans un contexte de changement climatique : Cas du bassin versant de Sassandra (Côte d'Ivoire). Environmental and Water Sciences, Public Health & Territorial Intelligence,1 (1), 01-10.

Makowiak J. 2021. Environnement et genre. Quand la question du changement climatique met (aussi) en lumière l'inégalité femme - homme, Revue juridique de l'environnement, n°4 (Vol. 46), pages 675 à 677. <https://www.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2021-4-page-675.htm&wt.src=pdf?contenu=article>

Mahaman K., Barage M., Balla A., Adam T., Yamba B. 2011. Influence des fluctuations pluviométriques sur la saison agricole dans la zone géographique de Mayahi et Aguié au Niger. Rev. CAMES - Série A, 12 (2), 170-175.

Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. 2017. Plan Régional de Développement du Centre-Ouest 2017-2021.

Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles. 2019. Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso 2020 – 2024, [bkf198243.pdf \(fao.org\)](#)

Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles. 2021. Rapport d'actualisation des volets 2 et 3 de la situation de référence des terres dégradées et de la conservation des eaux et des sols au Burkina Faso. [srtid\\_actualisee.pdf \(agriculture.bf\)](#)

Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement du Burkina Faso. 2023. Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028 - Région du Plateau Central. [napgn-fr-2023-plan-regional-adaptation-au-changement-climatique-2024-2028.pdf \(napglobalnetwork.org\)](#)

Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Burkina Faso, 2021. Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso (2021-2025). [Rapport CDN\\_BKFA.pdf \(unfccc.int\)](#)

Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Burkina Faso. 2021. Évaluation du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso 2015–2020. [napgn-fr-2021-evaluation-burkina-faso-nap-2015-2020.pdf \(napglobalnetwork.org\)](#)

Ministère l'environnement et des ressources halieutiques du Burkina Faso. 2015. Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso. [PNA Version version-francaise-finale BF-1.pdf \(unfccc.int\)](#)

Ministère l'environnement et des ressources halieutiques du Burkina Faso. 2017. Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040. [ztnQ7Ga2ywmtAbY1RlkMuBZfDAdJEI9CWKjxoOxS.pdf \(onet.gov.bf\)](#)

Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement. 2024. Version provisoire du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso 2024-2028.

Ministère de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles et de la mécanisation du Burkina Faso. 2021. La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Ouest : situation de référence, tendances, cibles et mesures associées pour la période 2002-2013

Ministère de l'eau et de l'assainissement. 2019. Programme national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PNGIRE) 2016-2030, [Rapport bilan 2018 du PNGIRE VF 05 mars 2019.pdf \(eaurburkina.com\)](#)

Nabayaogo. 2010. Agricultural Activity in the Sourou Valley: Impact on Water Resources and Ecosystems," Memory, Université de Ouagadougou

OMS. 2023. Changement Climatique <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health#:~:text=Les%20variations%20de%20temp%C3%A9rature%20et,an%2C%20risque%20d'augmenter.>

ONU-Habitat. 2007. Profil urbain de Ouagadougou, Editions du Programme des Nations unies pour les Établissements Humains

Oxfam. 2011. Changements climatiques et femmes agricultrices du Burkina Faso. Impact, politiques et pratiques d'adaptation. [https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file\\_attachments/rr-climate-change-women-farmers-burkina-130711-fr\\_0\\_3.pdf](https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rr-climate-change-women-farmers-burkina-130711-fr_0_3.pdf)

Recha, C. W., Makokha, G. L., Traore, P. S., Shisanya, C., Lodoun, T., & Sako, A. 2012. Determination of seasonal rainfall variability, onset and cessation in semi-arid Tharaka district, Kenya. *Theoretical and Applied Climatology*, 108(3), 479-494.

Salack, S., Klein, C., Giannini, A., Sarr, B., Worou, O.N., Belko, N., Bliefernicht, J. and Kunstman, H., 2016. Global warming induced hybrid rainy seasons in the Sahel. *Environmental Research Letters*, 11(10), p.104008.

Shi, L., Liu, P., Kloog, I., Lee, M., Kosheleva, A., & Schwartz, J. (2016). Estimating daily air temperature across the Southeastern United States using high-resolution satellite data: A statistical modeling study. *Environmental Research*, 146, 51–58. <https://doi.org/10.1016/j.envres.2015.12.006>

Sivakumar, M. 1992. Empirical analysis of dry spells for agricultural applications in West Africa. *J. Clim.* 5, 532–539.

SP/CNDD. 2017. Quatrième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, [IVe Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso \(cns.bf\)](#)

Tiamiyu K., Yaméogo J., Sanou K., Yanogo P. I. 2023. Dynamique des forêts communautaires dans la région du Centre-Ouest du Burkina Faso : cas de la commune rurale de Siglé, 17(1): 63-76.

UNDP. 2009. Guide de ressources sur l'égalité entre les genres et le changement climatique. [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/fr/034\\_Gender%20and%20Climate%20Change%20Resource%20Guide\\_FRENCH.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/fr/034_Gender%20and%20Climate%20Change%20Resource%20Guide_FRENCH.pdf)

UNDP. 2022. Rapport sur le Développement Humain 2021/2022, Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22frpdf.pdf>

Yonaba, R., Mounirou, L.A., Tazen, F., Koïta, M., Biao, A.C., Zouré, C.O., Queloz, P., Karambiri, H., Yacouba, H. 2023. Future climate or land use? Attribution of changes in surface runoff in a typical Sahelian landscape. *Comptes Rendus Géoscience* 355, 1–28. <https://doi.org/10>

Zoungrana, B., Sawadogo, W., Yameogo, B.T. 2022. Etude de la vulnérabilité au changement climatique dans la région du Plateau Central.

Zouré, C.O., Kiema, A., Yonaba, R., Minoungou, B. 2023. Unravelling the Impacts of Climate Variability on Surface Runoff in the Mouhoun River Catchment (West Africa). *Land* 12, 2017. <https://doi.org/10.3390/land12112017>